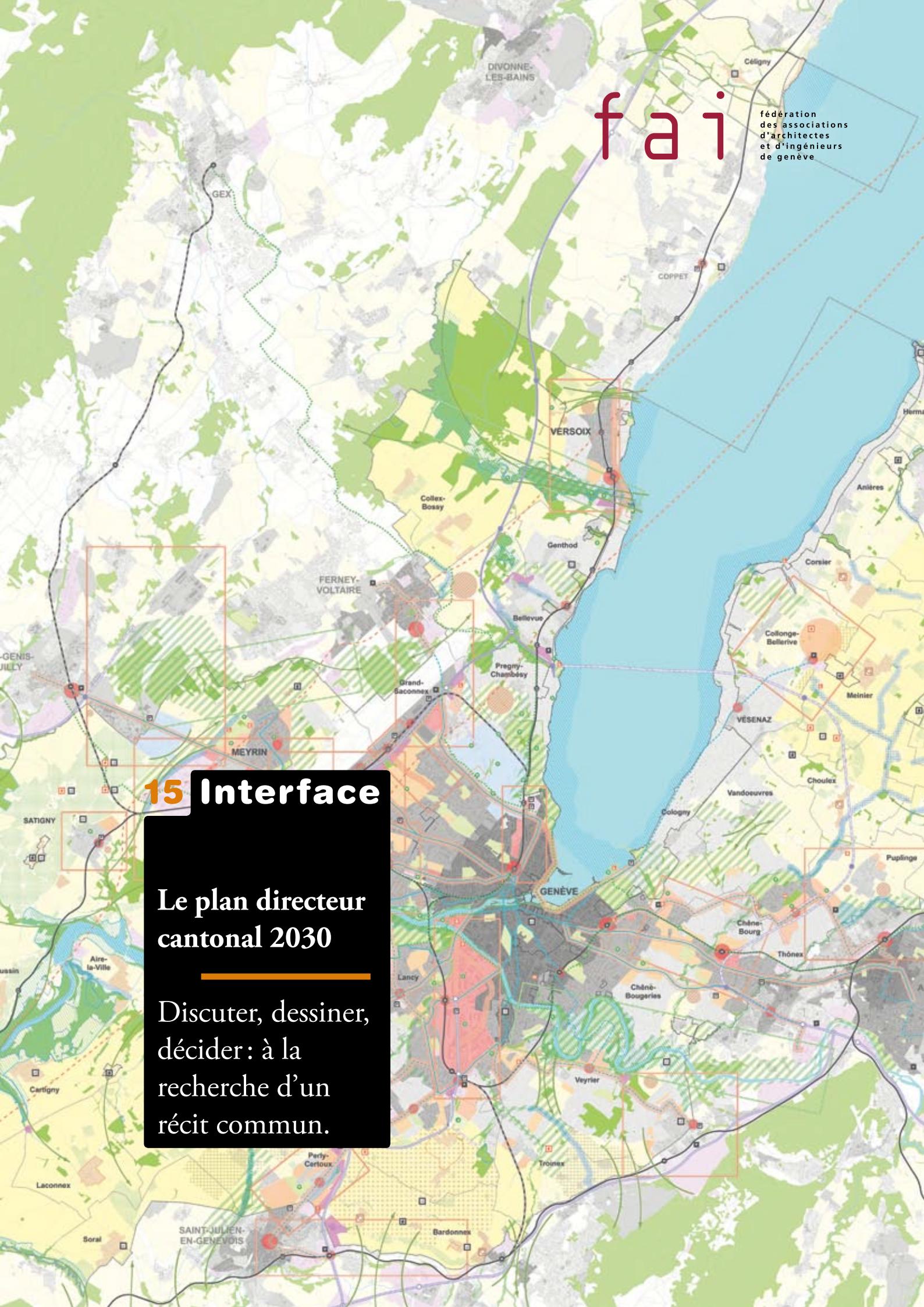


## 15 Interface

### Le plan directeur cantonal 2030

Discuter, dessiner,  
décider: à la  
recherche d'un  
récit commun.





<b>Vice-présidence FAI</b>	
Une évolution nécessaire	4
<b>Editorial</b>	
Titre à venir	5
<b>Dossier</b>	
Le plan directeur cantonal 2030	6 - 27
<b>Concours</b>	
Théâtre de Carouge	28 - 29
<b>Projet PAV</b>	
L'image directrice de l'urbanisation du secteur Grosselin	30
Concours de la Marbrerie	30 - 31
<b>Patrimoine</b>	
Conférence : Hôtels particuliers et maisons patriciennes	32
Livre : Champel-les-Bains	33
<b>Zoom sur</b>	
Commission Ecoles et formation	34 - 35
<b>News</b>	
Brèves des associations	36 - 37
<b>Exposition</b>	
Infrastructures et grand paysage	38

# SOM- MAIRE



En couverture:  
Extrait du  
plan directeur  
cantonal 2030  
© DCTI

Page de gauche:  
Chemin de  
St-Maurice,  
Collonge-Bellerive  
© P. BELLABOSCO

Journal réalisé par la commission  
Promotion et communication de la  
Fédération des associations d'architectes  
et d'ingénieurs de Genève (FAI)

## Membres de la commission Promotion et communication

François Dulon, Pierre-Yves Heimberg,  
François de Marignac, Bénédicte Montant,  
Jérôme Ponti, Jean-Pierre Stefani.  
Marie-Christophe Ruata-Arn (coordination)

## Rédaction

Patrick Aeby, Paolo Amaldi, Norbert Besson,  
François Dulon, Samuel Dunant, David Gaillard &  
Laurent Matthey (Fondation Braillard Architectes),  
Bénédicte Montant, Marie-Christophe Ruata-Arn,  
Daniel Starrenberger, Jean-Pierre Stefani.

## Comité de rédaction du dossier

Bénédicte Montant, Marie-Christophe Ruata-Arn,  
Antoine Bellwald, Jérôme Ponti, Jean-Pierre Stefani.

## Iconographie

AIG, Yves André, Pierre Bellabosco, Adrien Buchet,  
DCTI, FTI, Hepia/TéTU, Séverine Hubard,  
Martin Linsi, Patrice Moullet, OPS, Thierry Parey,  
Pont 12, Diener & Diener, Simon Schmidig.

## Réalisation

Marie-Christophe Ruata-Arn et Antoine Bellwald  
Mise en page: Le Bocal  
Relecture: Géraldine Veyrat  
Impression: Imprimerie Nationale  
Interface n°15, février 2012, 5'000 ex.

## Editeur

FAI – Fédération des associations  
d'architectes et d'ingénieurs de Genève  
CP 5278 – CH 1211 Genève 11  
Téléphone: 022 715 34 02  
Email: interface@fai.ge.ch  
Site internet: www.fai.ge.ch

## Comité de la FAI

Jean-Pierre Stefani, architecte (président)  
Daniel Starrenberger, ingénieur (vice-prés.)  
Patrice Bezios, architecte  
Dominique Boymond, géomètre  
Thierry Buchs, ingénieur  
Hani Buri, architecte  
François Dulon, architecte  
Samuel Dunant, géomètre  
Eric Maria, architecte  
Karl Meyer, ingénieur  
Charles Pictet, architecte  
Athanaïs Spitsas, architecte  
Barbara Tirone-Chabert, architecte  
Dana Dordea (secrétaire permanente)

## Commissions

Concours et appels d'offres  
Ecoles et formation  
Partenaires professionnels  
Aménagement et urbanisme  
Promotion et communication

## Associations constitutives et membres FAI

**SIA**  
Société suisse des ingénieurs et des architectes

**AGA**  
Association genevoise d'architectes

**FAS**  
Fédération des architectes suisses

**AGI**  
Association genevoise des ingénieurs

**AGG**  
Association genevoise des géomètres

**Associations, commissions, archives, news et liens  
sur le site web de la FAI : [www.fai.ge.ch](http://www.fai.ge.ch)**



**«Un des chantiers en cours va être d'écouter et de valoriser nos représentants dans les groupes de travail et les commissions consultatives, par le biais de rencontres biannuelles.»**

### Création du poste de vice-président FAI

© D.R.

## Une évolution nécessaire

Nos associations professionnelles demandent des personnes toutes disponibles qui s'investissent bénévolement «corps et âme» sans compter ni attendre un retour de quelque sorte. Le travail effectué par les membres des comités ainsi que de nos représentants dans les groupes de travail ou les commissions est devenu de plus en plus important, et nécessite plus de ressources, ceci dans l'intérêt de la valorisation de nos professions, tant du point de vue éthique, académique qu'économique ou tout simplement sur le plan des relations humaines.

La FAI qui regroupe nos associations, met en avant notre savoir-faire et défend nos activités, n'échappe pas à cette règle, bien au contraire.

Aujourd'hui, après huit ans d'existence et de «mise en orbite» de la FAI, il ne nous paraissait plus possible de continuer ainsi, avec un président unique, qui doit être présent tous azimuts, connaître les travaux en cours des associations membres et des groupes de travail, représenter les autres domaines d'activités que ceux de sa formation, tout en conservant une activité professionnelle indépendante. Nous arrivons aux limites du système de milice, et, bien entendu, il n'est pas possible dans notre mode de fonctionnement, de professionnaliser le poste du président ou celui des membres du

comité. Il faut donc renforcer la structure du comité et le travail en équipes pluridisciplinaires afin d'augmenter notre efficience et de répondre aux attentes des membres de nos associations.

Pour y parvenir, le poste de vice-président, que j'occupe maintenant, a été créé officiellement lors de la dernière assemblée générale des délégués du 14 juin, avec une obligation: que la personne nommée soit d'une formation différente de celle du président en place. Ainsi, président et vice-président représenteront toujours les architectes et les ingénieurs. Ceci permettra de répondre au mieux aux spécificités de nos différentes professions qui, bien que complémentaires et solidaires, demandent souvent des connaissances particulières. Cette structure qui reproduit celle existante dans les comités de nos associations, diminuera une part importante de la charge du président et permettra, je l'espère, d'être plus à l'écoute de nos associations.

Rompu au travail de «comitard» depuis de longues années (AGI, SIA CCAO), mon rôle de vice-président va donc être de soulager le président, de le remplacer dans diverses séances ou manifestations, et dans les actions de représentation de la FAI à l'extérieur. Je devrai également modérer les débats qui sont souvent passionnés et dont

le président est la cible directe, par définition. Nous allons travailler sur la modification des statuts afin de trouver un mode de fonctionnement du comité et un mode opératoire de l'élection du président et de son vice-président qui correspondent mieux aux impératifs actuels. Il est grand temps de «relooker» ces statuts pour répondre aux attentes émises depuis quelque temps par nos associations membres.

Un des chantiers en cours va être d'écouter et de valoriser nos représentants dans les groupes de travail et commissions consultatives, par le biais de rencontres biennuelles, afin de que ceux-ci ne se sentent pas abandonnés, et surtout qu'ils n'agissent pas comme des «électrons libres». En effet, il me paraît primordial de donner des consignes claires à nos représentants pour qu'ils puissent faire circuler au mieux les messages du comité de la FAI, et non pas ceux qu'ils pourraient estimer juste.

Nous allons consulter l'ensemble des groupes de travail et voir comment renforcer les ressources de travail et ainsi, tous ensemble, continuer dans la valorisation des aspects que la FAI défend. ♦

Daniel Starrenberger,  
vice-président de la FAI



© T. PARÉL

**Objectif: le vivre pleinement à l'horizon 2030!**

# Genève-ville, Genève-campagne

**Croire en l'émergence d'un nouvel amour cantonal pour construire l'histoire d'un territoire requalifié, complice et ambitieux.**

**ÉDI  
-TO**

La nouvelle génération qui se sent résolument urbaine, rêve d'un territoire où les ingrédients de l'épanouissement riment avec « diversité », « loisirs », et « offres culturelles », tout en cohabitant harmonieusement avec les ingrédients de la nécessité, qui eux riment avec « logement », « emploi », « équipements publics » et « mobilité ».

Notre plan directeur cantonal 2030 permet-il de répondre à ce rêve, ou visualise-t-il seulement dans le territoire des lieux et des sites capables d'accueillir un nombre suffisant de logements à l'horizon 2030 pour répondre aux besoins de près de 100'000 habitants à venir ?

Son seul objectif est-il de combler la pénurie et le déficit dramatique de logements accumulé à ce jour dans notre canton ?

L'information véhiculée par la presse à travers des titres tel: « *Communes en colère. La majorité des municipalités genevoises s'op-*

*pose au plan directeur cantonal 2030<sup>1</sup>* », pré-sage-t-elle des débats futurs ?

La FAI a toujours privilégié la communication et l'écoute. Elle continue d'interroger les autorités pour que l'ensemble du travail de l'administration et de ses mandataires soit exposé au public, permettant à celui-ci de s'émanciper des enjeux partisans et de prendre part à la discussion.

Dans cet esprit, interviewer les autorités qui ont participé à l'élaboration du plan directeur cantonal 2030, ainsi que trois conseillers administratifs de trois communes aux problématiques urbaines très différencier, nous a semblé particulièrement porteur pour mieux comprendre cet outil de développement indispensable pour notre avenir.

Ces rencontres nous ont donné à voir quels débats constructifs pourront s'articuler autour du plan directeur cantonal, qui,

plus qu'une finalité, est un projet au potentiel important, capable de répondre aux rêves et aux ambitions nécessaires pour développer notre territoire.

Pour faire éclorer ce projet, le dialogue entre communes et canton, et l'adhésion de la population sont incontournables. C'est ce qu'il faut privilégier désormais. C'est ce pas décisif qui nous permettra de continuer à modeler notre territoire avec passion. ♦

*Jean-Pierre Stefani,  
président de la FAI*



EXTRAIT DE LA VIDÉO « UN JOUR », SÉVERINE HUBARD, 2007 © S. HUBARD / FRAC BOURGOGNE

## Plan directeur cantonal 2030

# Discuter, dessiner, décider : à la recherche d'un récit

« (...) les collèges de cartographes levèrent une carte de l'empire, qui avait le format de l'empire et qui coïncidait avec lui, point par point. Moins passionnées pour l'étude de la cartographie, les générations suivantes réfléchirent que cette carte dilatée était inutile et, non sans impiété, elles l'abandonnèrent à l'inclémence du soleil et des hivers. Dans les déserts de l'ouest, subsistent des ruines très abîmées de la carte. Des animaux et des mendiants les habitent... »

Jorge-Luis Borges, « *De la rigueur de la science* »,  
Histoire de l'infamie / Histoire de l'éternité.



**Le plan directeur cantonal 2030,** outil majeur du développement et de la planification territoriale, intéresse autant qu'il inquiète. Dans la presse non spécialisée, le débat bouillonne mais se fige souvent autour d'exemples où le canton serait partagé entre ceux qui proposent et ceux qui recourent.

Comment dépasser les oppositions et ouvrir le débat? Peut-être en allant rencontrer tous les acteurs du processus pour parler avec eux de la mise en œuvre de ce document, et redéfinir, ensemble, les éléments d'un récit commun. C'est le pari que propose la FAI. C'est dans cet esprit qu'elle a réalisé ce dossier.

# commun.

Après l'esquisse des grandes lignes de l'**histoire du plan directeur cantonal**, son inscription dans une durée, l'écoute apaisée des producteurs du territoire, ce dossier envisage de manière réflexive et critique une éventuelle mutation contemporaine de l'action spatiale, et s'achève sur la mise en discussion de ses grands enjeux pour les professionnels de l'architecture et de la ville.

## DOS-SIER

### Ecritures et lectures du plan directeur cantonal

Un « roman » genevois	8
La fabrique d'un grand discours du territoire	10-11
Le plan directeur cantonal: un nouveau chapitre?	12-15
Du « récit d'urbanisme » à un « urbanisme de récits ». Créer des lectures orthodoxes	16-17
Mise en mouvement des lectures « buissonnières »	18

### Les acteurs du processus

Les autorités cantonales	20-23
Les autorités communales	24-26

### Conclusion

La ville au-delà des nombres	27
------------------------------	----





## Écritures et lectures du plan directeur cantonal

# Un «roman» genevois

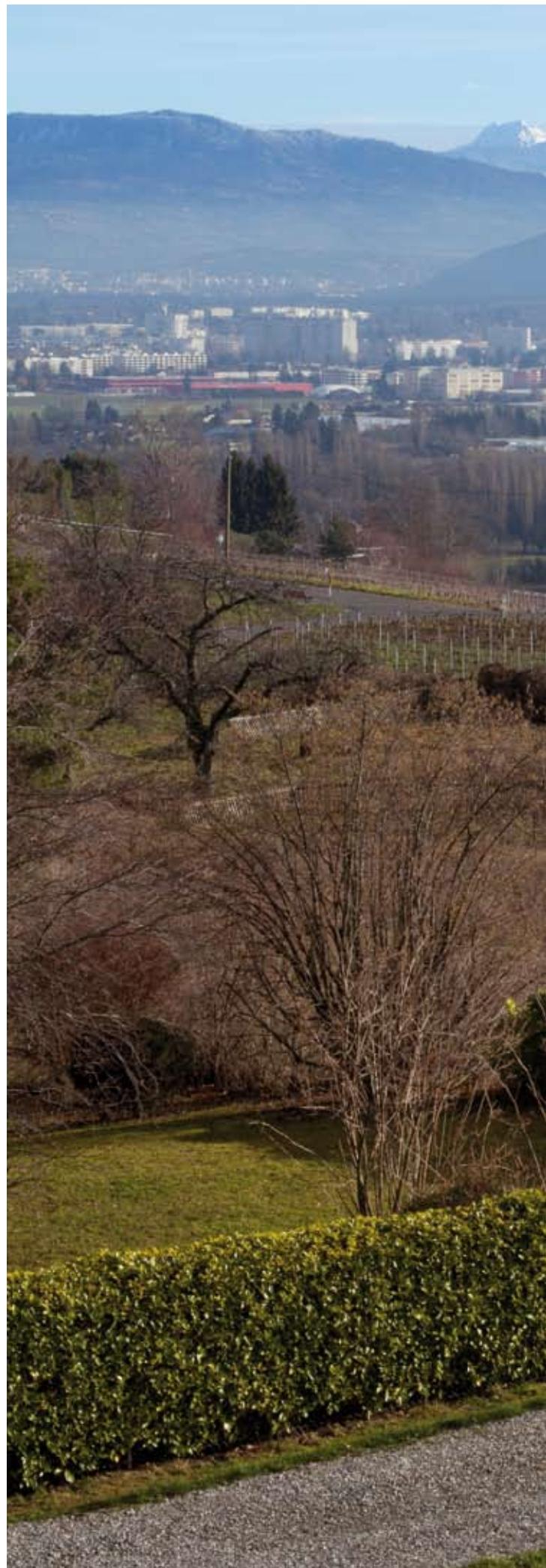
*David Gaillard, politologue, FBA & Laurent Matthey, géographe, FBA.*

Affirmons d'abord la pertinence d'une entrée par les sciences sociales, qui sont des sciences critiques des pratiques sociales, pour comprendre un document d'urbanisme, à savoir ici le plan directeur cantonal (PDCn). Posons, ensuite, ce plan directeur cantonal comme un objet de discours. Un objet dont le principe générateur est celui de faire parler l'espace et ses ressources, les faiseurs de ville et de territoire, les habitants, etc. Un objet qui, de manière plus précise, construit un grand discours (celui de ses producteurs, agents de l'État, experts...) et des discours multiples et décentralisés (celui de ses consommateurs, citoyens, élus, habitants...).

Admettons, également, que ce grand discours est du côté de la stratégie au sens de Michel de Certeau, c'est-à-dire un ensemble articulé d'actions sur les lieux. Un ensemble qui vise à mobiliser le territoire, ses composantes et ses habitants dans le cadre d'un projet. Ainsi, le plan directeur cantonal est d'abord un mode d'enrôlement et d'intéressement. Il fait parler le territoire genevois d'une manière qui lie résidents et ressources. Une fois le discours énoncé, ses destinataires sont forcés d'en avoir une lecture. Ils doivent s'inscrire dans son argumentaire, si bien que les possibilités d'histoires parallèles sont contraintes.

Mais, symétriquement, il faut admettre que les discours multiples et décentralisés évoqués précédemment relèvent de la tactique au sens de Michel de Certeau toujours, c'est-à-dire un usage singulier du lieu. Ainsi, ce moment d'énonciation du grand discours du territoire que constituent la réalisation et la mise à l'enquête du PDCn est toujours un moment de controverse. Le récit est saisi par l'autre, son consommateur, qui cherche à le tordre pour le faire entrer dans sa grille d'intelligibilité, en jouant de ses interstices.

Ceci posé et admis, demandons-nous, enfin, ce qui, dans ce plan directeur cantonal à horizon 2030 qui fait tant parler, s'inscrit dans une histoire qui l'excède. Enfin, cherchons à comprendre ce qui le dote d'une puissance discursive qui paraît sans précédent.





« Le spectacle se présente comme une énorme positivité indiscutable et inaccessible. Il ne dit rien de plus que ‘ce qui apparaît est bon, ce qui est bon apparaît’. L’attitude qu’il exige par principe est cette acceptation passive qu’il a déjà obtenue par [...] son monopole de l’apparence. »

Guy Debord



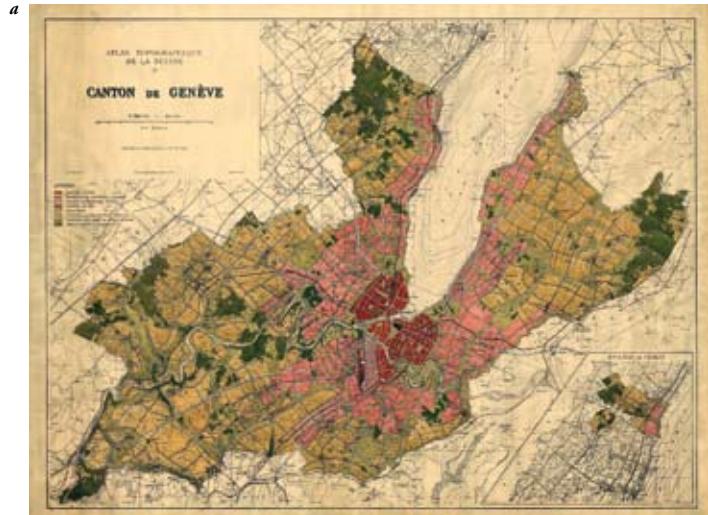
## La fabrique d'un grand discours du territoire

Ce grand discours du territoire, dont on aimerait faire un goût genevois, s'inscrit dans un temps séculaire. Les travaux d'Alain Léveillé<sup>1</sup>, Dominique Joye et Vincent Kaufmann<sup>2</sup> ou encore Elena Cogato-Lanza<sup>3</sup> offrent l'occasion d'en restituer les lignes de force. Nous paraphraserons et synthétiserons ci-après les travaux de ces chercheurs en les faisant entrer toutefois dans la grille d'intelligibilité qui est la nôtre, à savoir la production d'un « roman » genevois du territoire.

Alain Léveillé repère ainsi, dans l'histoire des projets urbains genevois, un certain nombre de « *moments décisifs* »<sup>4</sup> – notamment, le plan directeur urbain et le plan des zones de Maurice Braillard (1933-1936), le plan directeur cantonal de 1948, les plans Marais de 1945 à 1966, le plan alvéolaire de 1966 – qui manifestent des conceptions typiques de l'organisation du territoire de la ville et du canton de Genève<sup>5</sup>. Selon Alain Léveillé toujours, ces exercices de planification urbaine sont tous marqués par la volonté de répondre à des questions qui relèvent de la logique des invariants structuraux: « *récurrentes* »<sup>6</sup>, elles donnent lieu à des problématisations différentes en fonction du contexte et de la sensibilité politique. Chacun de ces plans se confronte à la question de l'extension de la ville et par suite à celle des limites urbaines. Chacun de ces plans réfléchit au problème des densités urbaines<sup>7</sup>. Chacun de ces plans cherche à résoudre des problèmes de transport<sup>8</sup>.

Le plan directeur cantonal propose donc une mise en intrigue de grandes questions posées par le territoire à un moment donné d'une histoire toujours économique et sociale. Mais chacune de ces mises en intrigue fonctionne dans une logique qui est celle de l'intertextualité. Les plans directeurs cantonaux répondent à des questions invariantes et se citent les uns les autres.

Alain Léveillé montre ainsi comment le plan des zones de construction de 1929 optimise le zonage du plan de 1896 et « *fixe les conditions d'utilisation du sol sur l'ensemble du canton* »<sup>9</sup>. Mais ce plan de 1929 pose à son tour les conditions des plans suivants. Mobilisant les principes du zonage, il élabore une première trame narrative, certes encore sommaire, mais qui va s'enrichir avec le temps, autour d'adjoints qui ont pour noms: « *zones urbaines* », « *zones de transition* », « *zones des agglomérations rurales* », « *zone des habitations rurales* » et « *zones industrielles* »<sup>10</sup>.



PLANS © HERA / TETU - GROUPE DE COMPÉTENCES TERRITOIRE ET ISSUS URBAINS\*

Le plan directeur régional de 1936 constitue un temps fort de cette mise en récit du territoire.

Ce plan directeur fait en effet la proposition d'une ville moderne de 350 000 habitants<sup>11</sup>. Articulation d'aires résidentielles denses sur un maillage vert puissant qui assure une continuité entre la ville et la campagne, ce plan régional introduit le paysage comme élément narratif du territoire. Un élément narratif qui est souvent convoqué par les faiseurs de ville et de territoire contemporains, pour inscrire leur projet dans l'histoire et la géographie du lieu.

Le plan directeur cantonal de 1948 poursuit ce récit en cherchant à « *réguler les rapports entre espaces bâtis et espaces libres* »<sup>12</sup>. Ce plan semble également « *marqué par un souci [...] hygiéniste* » puisqu'on prévoit notamment la « *séparation des fonctions “habiter” et “travailler” [...] la démolition de quartiers de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour les reconstruire selon un nouvel ordre* »<sup>13</sup>. La mise en intrigue du territoire genevois s'enrichit d'un nouvel adjoint: la modernisation.

### a - 1936

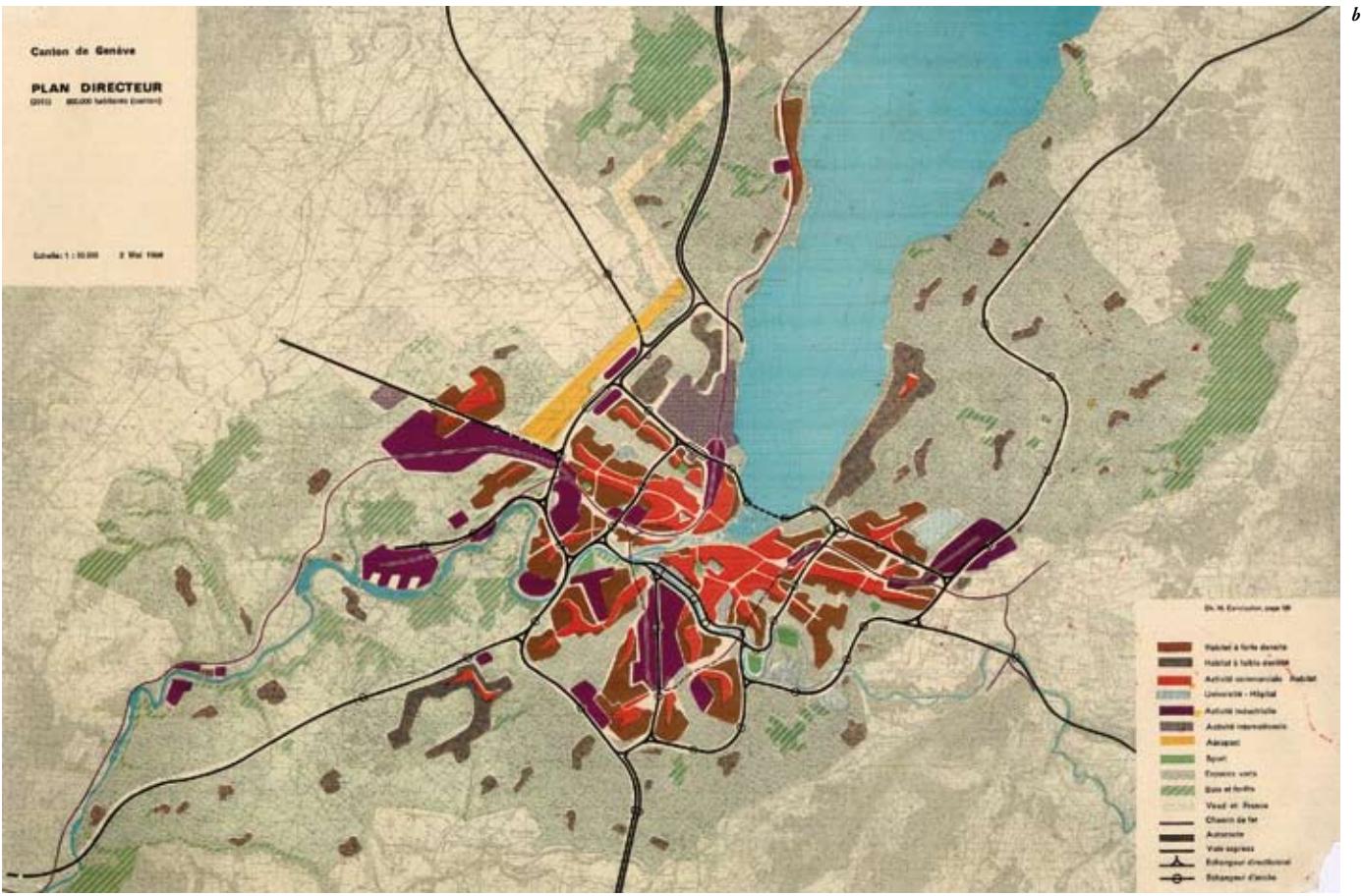
Le plan directeur régional de 1936 fait la proposition d'une ville moderne de 350 000 habitants. Ce plan régional introduit le paysage comme élément narratif du territoire .

### b - 1966

Le plan alvéolaire de 1966, établi sur le postulat d'une ville de 800 000 habitants à l'horizon 2015, se pose comme un outil de planification de la croissance, qui doit également garantir la mobilité nécessaire au bon fonctionnement du système urbain.

### c - 1989

Le plan directeur cantonal 1989 est marqué par un souci de la qualité de vie en ville, de densification du centre et de protection de la zone agricole.



b

**Chacune de ces phases compose avec le récit de territoire qui précède.**  
**Des invariants sont clairement identifiables (densité, extension, limite, zone...).**  
**Des adjutants sont périodiquement ajoutés (modernisation, mondialisation, urgence...). De loin en loin, de nouveaux récitants apparaissent, qui vont avoir une importance dans les phases ultérieures.**

Cette mise en récit du territoire par la modernisation se lit dans les plans Marais (1945-1966). Mais ce qui interpelle dans ces plans, c'est l'émergence d'une nouvelle catégorie de « récitants »<sup>14</sup>. Car si les plans en question inaugurent une période marquée par un « *urbanisme de projets* »<sup>15</sup>, les architectes libéraux y sont aussi appelés à collaborer avec le Service d'urbanisme.

Le plan alvéolaire de 1966, élaboré par la toute jeune Commission d'urbanisme, constitue unanimement un temps fort du récit de territoire genevois. Établi sur le postulat d'une ville de 800 000 habitants à l'horizon 2015<sup>16</sup>, le plan se pose comme un outil de planification de la croissance, qui doit également garantir la mobilité nécessaire au bon fonctionnement du système urbain<sup>17</sup>. L'idée d'un « *alvéolaire évolutif* » devient un nouvel adjuant de la mise en récit du territoire. L'agglomération se structure autour de « *voies express* »<sup>18</sup>. Les zones constructibles sont entièrement occupées par de l'habitat à forte densité. Ce grand récit futuriste à bien des égards n'a eu que peu d'effet sur le terrain, notamment en raison de résistances diverses et multiples. Le constat d'échec conduit à ce que le plan directeur de 1975 soit surtout consacré à une révision des objectifs du plan

de 1966, propre à l'adapter aux résistances du lieu de l'intervention<sup>19</sup>.

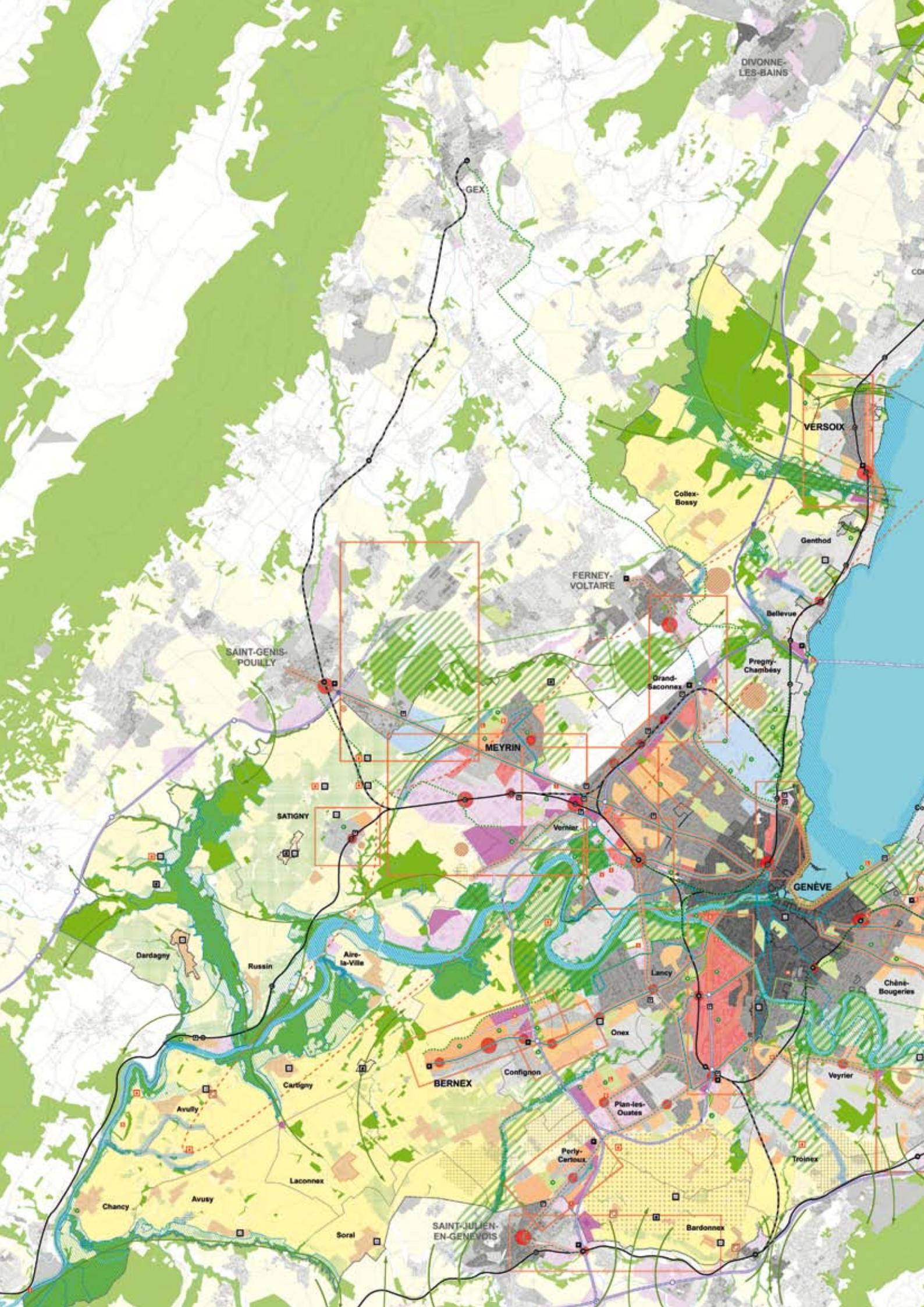
De fait, le plan suivant (celui de 1989) sera, comme le remarquent encore une fois Dominique Joye et Vincent Kaufmann, marqué par un souci de la qualité de vie en ville, de densification du centre et de protection de la zone agricole<sup>20</sup>.

Le plan directeur 2001, enfin, propose, à l'horizon 2015, de nouvelles extensions sur la zone agricole. Si le plan directeur cantonal précédent semblait marqué par des principes écologiques, celui-ci semble subordonné à « *une perspective néo-libérale* »<sup>21</sup>. La « *mondialisation de l'économie* » devient un nouvel adjuant de la mise en intrigue du territoire, suscitant certaines oppositions lors de sa mise à l'enquête<sup>22</sup>.

Ainsi donc, chacune de ces phases compose avec le récit de territoire qui précède. Des invariants sont clairement identifiables (densité, extension, limite, zone...). Des adjutants sont périodiquement ajoutés (modernisation, mondialisation, urgence...). De loin en loin, de nouveaux récitants (la commission d'urbanisme, les architectes libéraux, les partis politiques, la population appelée à se prononcer à partir de 1989...) apparaissent, qui vont avoir une importance dans les phases ultérieures.

#### Notes

- 1 Léveillé, 2004 & 2011.
- 2 Joye, Kaufmann, 1998.
- 3 Cogato-Lanza, 1993.
- 4 Léveillé, 2011, p.13.
- 5 Ibid.
- 6 Ibid.
- 7 Ibid.
- 8 Voir aussi Cogato-Lanza, 1993, p. 155.
- 9 Léveillé, 2011, p. 16.
- 10 Ibid.
- 11 Ibid.
- 12 Léveillé, 2011, p. 18.
- 13 Joye, Kaufmann, 1998, p. 94.
- 14 Jaton, Linossier, 2004.
- 15 Léveillé, 2011, p. 20.
- 16 Léveillé, 2011, p. 22.
- 17 Joye, Kaufmann, 1998, p. 95.
- 18 Ibid.
- 19 Ibid.
- 20 Ibid.
- 21 Ibid.
- 22 Joye, Kaufmann, 1998, p. 96.





## PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2030 SCHÉMA DIRECTEUR CANTONAL - CARTE

### PROJET

LES EXTENSIONS URBAINES DANS LES PSD ET LES PÉRIMÈTRES À ÉTUDIER SONT  
REPRÉSENTÉES DE MANIÈRE APPROXIMATIVE. LA DÉLIMITATION EXACTE SERA  
AFFINÉE À L'OCCASION DES PLANIFICATIONS ULTÉRIEURES.

Limites du canton

Limites des communes

### URBANISATION

Données de base	Contenu du plan directeur	Numéros de fiche
	Densification ponctuelle du centre urbain	A02
	Densification différenciée de la couronne urbaine	A02
	Densification ponctuelle des noyaux suburbains	A03
	Utilisation diversifiée de la zone villes	A01
	Renouvellement urbain mixte	A03
	Extensions urbaines à dominante habitation sur secteurs villes	A03
	Extensions urbaines à dominante habitation sur secteurs libres de construction	A04
	Extensions urbaines : périmètres à étudier	A04
	Secteurs des organisations internationales	A05
	Densification de la zone industrielle	A06 / A07
	Extensions urbaines à dominante activité	A12
	Parcs et aires de délassement / en projet	A04
	Projets stratégiques de développement	A11
	Axes structurants	A10
	Centrales principales / secondaires à développer	A09 / A15 / C09
VERSOIX SATIGNY Avully	Centres régionaux / centres locaux / communes	
	Grands équipements publics / en projet / réservation	
	E : Enseignement I : Infrastructure H : Hôpital	
	L : Loisir, sport S : Sécurité, Administration	
	Villages hors agglomération / extensions projetées	A05
	Hameaux en zone agricole : déclassements votés / déclassements à étudier	C05
	Sites construits protégés / à protéger	A13
	Sites construits d'importance nationale	

### NATURE - PAYSAGE - AGRICULTURE

Données de base	Contenu du plan directeur	
	Zone agricole hors BDA	C01 / C02
	Surfaces d'assèlement (SOA)	C02
	Réseaux agro-environnementaux	C04
	Zone viticole protégée	
	Secteurs pour l'agriculture spécialisée / sous conditions	C03
	Sites naturels et paysagers protégés / périmètres en cours de validation	C08
	Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFPN)	C04
	Pénétrantes de verture / Projets de paysages - parcs d'agglomération	
	Jardins familiaux en projet	A16
	Hydrographie / Renaturalisation de cours d'eau avec effets importants sur le territoire : projets réalisés / projets en cours	C07 / C09 / D01
	Cadastre forestier	
	Corridors biologiques / corridors à enjeux	C05

### MOBILITÉ

Données de base	Contenu du plan directeur	
	Lignes de chemin de fer en service et projets engagés / compléments au réseau ferroviaire	B01
	Gares ou haltes / en projet	B02
	Axes forte TC (transports collectifs) existants et projets engagés / prolongements à étudier	B03
	Autoroutes / nouveaux tronçons routiers et autoroutes à étudier / élargissements	B03
	Echangeurs, jonctions, demi-jonctions autoroutiers à étudier	B04
	Parc-relais (100 places et plus) / à étudier	B05
	Voies vertes d'agglomération	
	Courbe enveloppe des nuisances sonores de l'aéroport (DPB), valeur de planification	B05



## **Le plan directeur cantonal 2030: un nouveau chapitre?**

Dans cette histoire longue, le plan directeur cantonal 2030 ouvre-t-il un nouveau chapitre? Le PDCn 2030, en consultation auprès des communes jusqu'à la fin décembre 2011, s'est donné pour mission de mettre en œuvre les mesures du projet d'agglomération telles qu'envisagées sur le territoire du canton de Genève. Il procède d'une image, celle d'une agglomération «compacte, multipolaire et verte» pour reprendre une formule connue. Il postule que l'échelle à partir de laquelle penser le territoire est celle d'un ensemble fonctionnel transfrontalier. Un ensemble appelé à connaître (deuxième postulat) une forte croissance démographique, liée à une croissance économique, essentiellement exogène autour des secteurs d'excellence (banque, finance, négoce, horlogerie et activités internationales).

À partir de ces deux postulats, le plan directeur cantonal cherche tout à la fois à trouver les moyens d'absorber les hypothétiques 100 000 nouveaux arrivants à l'horizon 2030 et à combler le déficit de construction de la dernière décennie<sup>23</sup>. Pour ce faire, il développe trois façons: la densification, l'extension, le reclassement.

La figure de la densification prolonge en fait le récit du plan directeur actuel: densification péricentrale, extension de l'hyper centre sur le secteur de Praille-Acacias-Vernets, nouvelles extensions urbaines le long des grands axes de transports et autour des principaux noeuds de transports publics<sup>24</sup>.

La figure de l'extension se manifeste dans ce que le PDCn 2030 identifie des sites où l'urbanisation se fera aux dépens de la zone agricole (qui pourrait rétrécir de 2,3%) ainsi que des périmètres dont les potentiels doivent être étudiés en vue d'éventuelles extensions supplémentaires (de 1 à 1,5% en plus).

La figure du reclassement poursuit, sans la radicaliser, des options prises dans le plan directeur cantonal actuel, puisqu'on y prévoit de déclasser un peu plus de 8 % de la zone villas. Et les discours des producteurs du plan directeur se veulent ici rassurants: ce sont surtout des scénarios de densification que l'on souhaite d'abord tester.



**Le plan directeur cantonal  
cherche tout à la fois à trouver  
les moyens d'absorber les  
hypothétiques 100 000 nouveaux  
arrivants à l'horizon 2030 et à  
combler le déficit de construction  
de la dernière décennie. Pour ce  
faire, il développe trois façons:  
la densification, l'extension et le  
reclassement.**



© P. HELLAROSCO

De fait, ces trois grandes figures du PDCn 2030 sont subordonnées à un principe de lecture sans cesse réasserté par les producteurs du plan, singulièrement dans toute la production discursive (tables rondes, articles, conférences, entretiens, etc.) qui entoure la mise à l'enquête du document. Il est en effet sans cesse rappelé que « tout cela » doit être lu comme soumis à un principe plus fort encore que le principe de réalité : un principe de qualité. La fabrique urbaine planifiée par le plan directeur cantonal 2030 ne saurait être conduite au regard d'un seul référentiel quantitatif ; elle poursuit des ambitions qualitatives élevées.

Au regard de ce qui précède, le PDCn 2030 semble reprendre des thématiques qui sont présentes dans la planification genevoise depuis les années 1930. Que ce soit dans les descripteurs morphologiques (champ lexical des grands vecteurs de paysage, des différentes trames écologiques...) ou dans les modes de production du territoire (recomposition de la démarche projet) et de l'identification des acteurs (poursuite du processus d'élargissement des acteurs légitimes<sup>25</sup>).

De même, les motifs narratifs d'une ouverture à l'échelle régionale de l'agglomération et d'un plan marqué par la volonté de réaliser des objectifs croissance ne sont pas radicalement nouveaux. La prise en compte de l'agglomération paraît toutefois plus marquée, ne serait-ce que dans le rappel récurrent des

engagements issus du projet d'agglomération franco-valdo-genevois et l'explicitation d'une volonté de mobiliser avec méthode les savoirs urbains capitalisés dans le cadre des différents PACA.

Enfin, ce qui apparaît à d'aucuns comme une irruption du privé dans la fabrique urbaine (périmètres d'intervention issus de projets privés) prolonge une tendance esquissée dans l'actuel plan directeur cantonal, déjà placé sous le signe d'une approche plus flexible de la production du territoire. Le PDCn 2030 marquant néanmoins l'avènement du privé comme *adjuvant légitime* du grand récit du territoire genevois.

Mais ces thématiques, qui constituent le vocabulaire historique du grand récit de territoire genevois, sont ici placées sous le signe d'une urgence, qui semble être un nouvel adjuvant dans la mise en intrigue du territoire genevois. La sérialisation d'indicateurs au croisement de la statistique descriptive et de la statistique prospective – taux de vacance, nombre d'habitants attendus à l'horizon 2030, nombre de logements requis, nombre de logements à produire par an pour satisfaire à l'exercice prospectif, etc. – produit en effet un contexte favorable à la définition de périmètres d'exception où le canton se propose d'avancer avec célérité ou de développer de nouveaux outils législatifs sans que l'on puisse assurer que ces outils, indéniablement plus flexibles, conduiront à une plus grande efficacité.

#### Notes

23 Leutenegger, 2011, p. 6.

24 Leutenegger, 2011, pp. 6-7.

25 Voir Joye, Kaufmann, 1998.



© P. BELLAROSCO



Exposition «du concours à la réalisation, à travers la maquette» présentée par la Ville de Genève au Forum Faubourg durant le mois de février de cette année.

### Du «récit d'urbanisme» à un «urbanisme de récits» : créer des lectures orthodoxes

Plus substantiellement, ce dont il est question dans cet exercice séculaire de mise en récit de l'espace genevois par des «professionnels de la profession», c'est d'une domestication du territoire. Cette domestication tient beaucoup de ce que Bernardo Secchi a appelé le «*récit d'urbanisme*»<sup>26</sup>. Le récit d'urbanisme renvoie à cette correspondance entre fabrique de la ville et fabrique de l'histoire. Cette correspondance s'est élaborée autour de la figure d'un héros : l'urbaniste, qui s'attachant à construire l'autorité de certaines idées se posait en grand commis d'État.

Dans le contexte genevois, ces figures héroïques de l'urbanisme ont par exemple pour noms Camille Martin, Maurice Braillard, André Marais, Arnold Hoechel, Albert Bodmer, André Bordigoni, Ernest Martin, Joseph-Marc Saugey et quelques autres encore<sup>27</sup>. Du haut de leur expertise – dans un entrelacement de pouvoir politique, de savoir scientifique et de savoir-faire technique –, ces protagonistes du roman de territoire à la genevoise ont

inscrit au plus profond de l'espace les bonnes pratiques (ou du moins les pratiques existantes) de la fabrique urbaine de leur époque ainsi que les principes d'un certain contrat social.

Mais au-delà de ces figures emblématiques, les grandes phases du récit d'urbanisme à la genevoise permettent d'identifier un glissement vers ce que Ariela Masbongi et Alain Bourdin ont appelé, dans un autre contexte, un «*urbanisme des récits*»<sup>28</sup>. D'une part, les acteurs habilités à parler du territoire – et en son nom – se multiplient et se diversifient. D'autre part, l'obligation de mise à l'enquête en même temps que la diffusion d'une certaine «culture urbaine» (tant il semble que nous soyons pris d'une frénésie de ville – des émissions radios se penchent quotidiennement sur le sujet, la presse quotidienne y consacre régulièrement des articles) conduit à une multiplication des discours sur la fabrique urbaine.

Cet urbanisme préfigure un «*urbanisme fictionnel*»<sup>29</sup> qui est sans doute l'une des figures marquantes de la production contemporaine du territoire, laquelle tend à une mise en spectacle de plus en plus poussée

**La mise en spectacle de la production territoriale paraît s'être muée en norme fonctionnelle de la bonne conduite de projet urbain. Les habitants sont conviés à des tables rondes qui mettent en scène la parole experte. Ils circulent entre des maquettes et des panneaux didactiques qui leur expliquent les enjeux d'un développement urbain, comme ils se déplaceraient dans un musée d'art, ébahis devant l'évidence de l'œuvre et la technicité du geste.**



© P. BELAROSCO

de l'action urbaine. On se souvient qu'il y a près de cinquante ans, Guy Debord entrevoyait l'apocalypse sous l'action territoriale à l'heure de la société du spectacle. Or, il se pourrait que nous soyons entrés aujourd'hui dans une nouvelle phase de ce processus. Une phase caractérisée par une radicalisation et un affinage des dispositifs typiques de ce que Guy Debord appelait un «*spectaculaire intégré*»<sup>30</sup>. Car, la mise en spectacle de la production territoriale paraît s'être muée en norme fonctionnelle de la bonne conduite de projet urbain. Les habitants sont conviés à des tables rondes qui mettent en scène la parole experte. Ils circulent entre des maquettes et des panneaux didactiques qui leur expliquent les enjeux d'un développement urbain, comme ils se déplaceraient dans un musée d'art, ébahis devant l'évidence de l'œuvre et la technicité du geste. Ils mangent (on se souvient que la campagne publicitaire pour une certaine plage urbaine s'est déclinée sous forme non seulement d'affiches, mais à l'aide de sets de table et de dessous de verre) en contemplant l'idée d'un lieu qu'on se plaît à réinscrire dans une histoire.

Cet urbanisme fictionnel est aussi encouragé par les producteurs du plan directeur cantonal. Les concepts, préceptes et outils de l'urbanisme durable, les injonctions à une nouvelle gouvernance urbaine ont incité les pouvoirs publics à mettre à tout

prix – et peut-être sans souci du résultat – en place des procédures qui visent à intéresser tout un chacun. Simultanément, on a vu se développer des modes de «contrôle des moyens du contrôle». Ainsi, dans le même temps où l'usager, c'est-à-dire le consommateur du grand récit du territoire, est appelé à manifester de l'intérêt (sinon à participer), des dispositifs visant à s'assurer que le message est compris comme il est attendu qu'on le comprenne ont été mis en œuvre qui renforcent l'idée d'un urbanisme fictionnel. Il convient alors de produire des études qui seront présentées et discutées dans le cadre de tables rondes avant de donner lieu à d'autres études qui seront elles-mêmes présentées et discutées dans le cadre de tables rondes... Une fois encore, il s'agit ici de s'assurer du contrôle des leviers de la gouvernementalité. Mais ce souci des moyens crée ce que les spécialistes des études littéraires appellent un effet de réel: en fin de compte, chacun abandonne sa capacité de juger pour faire comme si «tout cela» existait, pour autant qu'on s'engage à respecter un certain souci de vraisemblance. Le fonctionnement de certaines procédures de consultation et participation constitue ici un bon exemple de ce dévoiement.

De fait, se faire le grand récitant du territoire, c'est aussi développer les outils propres à en construire la bonne lecture, c'est-à-dire des lectures qui, diverses, demeurent orthodoxes.

#### Notes

26 Secchi, 1984.

27 Léveillé, 2011,  
pp. 13-23.

28 Masbongi, Bourdin,  
1984.

29 Matthey, 2011.

30 Debord, 1988.

#### **Références bibliographiques**

- Michel de Certeau, *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard, 1980.
- Elena Cogato-Lanza, « Une architecture de l'urbanisme » Ursula Paravicini, Pascal Amphoux, Maurice Braillard. *Pionnier de l'architecture moderne (1879-1965)*, Genève, Fondation Braillard Architectes, 1993, pp. 153-159.
- Guy Debord, *La société du spectacle*, Paris, Gallimard, 1967.
- Guy Debord, *Commentaire sur la société du spectacle*, Paris, Gallimard, 1988.
- Virginie Jaton, Rachel Linossier, « Les récits du projet urbain. Territoires et temporalités », Michel Bassand, Markus Zepf, *Actions publiques et métropolisation. Concerter, gouverner et concevoir les territoires urbains*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004.
- Dominique Joye, Vincent Kaufmann, « Cinquante ans d'aménagement du territoire à Genève », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 80-81, 1998, pp. 93-100 [<http://tiny.cc/oxox9>].
- Alain Léveillé, « Genève, un siècle et demi de projets d'urbanisme », *Tracés*, n° 15-16, 2011, pp. 13-23.
- Alain Léveillé, (dir.), *1896-2001 Projets d'urbanisme pour Genève*, Genève, Georg, 2004.
- Bernard Leutenegger, « Genève 2030 : le nouveau plan directeur cantonal (propos recueillis par Cedric van der Poel) », *Tracés*, n° 15-16, 2011, pp. 6-11.
- Sébastien Marot, « L'alternative du paysage », *Le Visiteur*, n° 1, 1995, pp. 54-81.
- Ariella Masbougi, Alain Bourdin, *Un urbanisme, des modes de vie*, Paris, le Moniteur, 2004.
- Laurent Matthey, « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle », *Métropolitiques*, pp. 1-4 [<http://tiny.cc/k8956>], 2011.
- Bernardo Secchi, *Il Racconto urbanistico*, Torino, Einaudi, 1984.

#### **La mise en mouvement des lectures « buissonnières »**

À la mise en intrigue du grand récit du territoire genevois, correspond ainsi un acte de lecture par lequel les consommateurs de ville que nous sommes tous dans nos rôles quotidiens peuvent s'approprier le texte. L'interpréter. L'inscrire dans une structure d'intelligibilité qui leur est propre. La réception, par les communes, du plan directeur cantonal 2030 manifeste ainsi des tactiques singulières qui cherchent toujours à faire converger la stratégie de planification cantonale avec les aspirations locales. Que l'on cherche à faire avec, à la manière de Bernex ou que l'on opte pour un faire en parallèle comme Collonge-Bellerive ou enfin que l'on propose un faire mieux à la façon de Meyrin.

La réception du PDCn par les urbanistes, manifeste aussi une tactique, un art de s'accommoder avec l'existant, de jouer dans le « *lieu de l'autre* »<sup>31</sup>. Faire la ville renvoie donc à une consommation rusée du territoire, c'est-à-dire une forme de « *braconnage* ». Une tactique qui s'exprime selon deux modes de faire, en écho avec les tactiques communales, deux idéaux types que nous empruntons à Sébastien Marot<sup>32</sup>. Un « *sur-urbanisme* » (soit un art de faire qui se borne à accomplir le programme) ; un « *sub-urbanisme* » (un art de faire autrement, qui se réfère au site pour critiquer le programme). Le « *sub-urbanisme* » apparaît ainsi comme un art de la désobéissance, un art de la dérogation à la règle. Il sera intéressant de voir à terme comment les praticiens du territoire genevois vont composer avec le cadre posé dans le PDCn 2030.

Ainsi donc, communes, praticiens du territoire, mais aussi habitants qui ont été appelés à se prononcer sur le plan directeur cantonal 2030 lors de sa mise à l'enquête publique ont ou vont proposer des lectures buissonnières du document produit par le canton. La question du traitement de ces lectures libres reste ouverte.

D.G & L.M ♦

#### **Notes**

31 Certeau, 1980.

32 Marot, 1995.

Vues aériennes de la future zone industrielle Praillle-Acacias, 1963.





© A. BUCHET

Entretiens

# Les acteurs du processus

---

## Prises de positions et stratégies

Exercice imposé par la Loi sur l'aménagement du territoire de 1979, le plan directeur cantonal est, pour ses auteurs, plus qu'un exercice de prospective territoriale. Il propose une image de ce qu'est l'agglomération genevoise au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle et dessine les linéaments d'une solidarité territoriale. Projet culturel, contrat territorial, il traduit aussi l'ensemble des connaissances produites ces dix dernières années par les acteurs de la fabrique urbaine, dont il cherche à donner une image systématique et pragmatique, en identifiant des périmètres pertinents d'intervention. Des lieux qui sont aussi les laboratoires de nouveaux outils d'urbanisme.

Dans le processus en marche, cet outil a fait l'objet d'une vaste consultation. Aujourd'hui, les communes achèvent de rendre leurs préavis que l'on sait plutôt contrastés. Comment le dialogue va-t-il se poursuivre désormais ?

La FAI a été poser cette question et bien d'autres à trois représentants des autorités cantonales, ainsi qu'aux conseillers administratifs des communes de Bernex, Collonge-Bellerive et Meyrin.

Quel regard le canton pose-t-il sur cet outil ?

Comment l'a-t-il conçu ?

Quelles qualités lui reconnaît-il ?

Quelles questions restent encore en suspens ?

Quelles sont les raisons du refus des communes ?

Et le détail de leurs positions face au PDCn ?

Quelles stratégies ont-elles in fine développées pour faire converger planification cantonale et aspirations communales ?

## Les acteurs du processus / 1 : les autorités cantonales

---

### Voir loin

Compte rendu de la table ronde organisée par la FAI avec trois représentants du Département des constructions et technologies de l'information (DCTI) de l'Etat de Genève:  
Mme Isabel Girault, directrice générale de l'office de l'urbanisme;  
Mme Nicole Surchat-Vial, directrice de la direction des grands projets;  
M. Francesco Della Casa, architecte cantonal.



© T. PAREL



© T. PAREL

**« Le processus entre les différentes échelles (échelle régionale du projet d'agglo, échelle cantonale du PDCn, échelle locale des périmètres stratégiques d'intervention) est itératif. »**

**Isabel Girault**

### **Le plan directeur cantonal entre contrat de territoire et projet culturel**

L'établissement par les cantons et communes d'un plan directeur est un exercice à la fois technique et culturel. L'image directrice que donne le plan est en effet une image qui cherche à faire parler l'esprit du lieu – et qui aspire à faire contrat. Ainsi, le premier acte d'un plan directeur cantonal (PDCn) consiste à se demander, naïvement : ce lieu où l'on vit, quel est-il ? Dans un deuxième temps, il aspire à clarifier le futur de ce lieu.

Cette conception du plan directeur comme projet culturel et contrat social est frappante chez les participants à la table ronde organisée par la FAI. Francesco Della Casa mobilise par exemple Rousseau et Conrad Witz pour rappeler la manière dont une « essence » genevoise s'y manifeste, que ce soit dans la proximité du bâti et du non bâti, de la culture et de la nature ou dans une topographie qui pose le grand paysage.

Cette « essence » genevoise se manifeste aussi dans un goût, inscrit dans le temps long, pour un exercice d'aménagement qui doit fonder un contrat plus ample. Genève est en effet le premier canton à s'être doté d'un plan directeur. Ce, bien avant l'obligation légale, rappelle Francesco Della Casa.

Mais la nouveauté de cette troisième génération de plan directeur consiste sans doute dans ce que le plan directeur cantonal s'y affirme explicitement comme la pierre angulaire d'un dispositif qui excède les limites du canton. Il s'articule en effet de manière quasi organique avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Mais des principes du PDCn découlent une série de documents d'aménagement qui mobilisent une échelle d'intervention beaucoup plus petite.

### **Tirer parti de la machine à produire des connaissances**

Dans son élaboration, le PDCn 2030 a cherché à tirer profit des connaissances acquises dans le cadre des PACA du projet d'agglomération. Pour rappel, en 2007, la première charte du projet d'agglomération pose comme principe d'organisation une agglomération compacte, multipolaire et verte. Conformément à ce principe, huit périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) ont été identifiés. En tout, vingt-quatre équipes interdisciplinaires ont travaillé dans le cadre de ce vaste laboratoire du territoire. Ils ont testé des hypothèses, des modèles d'urbanisation. Ils ont envisagé des solutions à un programme ambitieux, celui d'accueillir 200 000 habitants et 100 000 emplois, de développer les transports et de garantir les espaces ouverts. Ce travail de production de connaissances, qui s'est accompli en 2008-2009, a débouché sur une image synthétique en 2010 : le plan de synthèse du projet d'agglomération. La carte du plan directeur cantonal trouve son origine dans ce processus. Elle y adjoint une traduction réglementaire.

Mais il importe de voir, comme le rappelle Isabel Girault, que le processus entre ces différentes échelles (l'échelle régionale du projet d'agglomération, l'échelle cantonale du plan directeur cantonal, l'échelle locale des périmètres stratégiques d'intervention) est itératif.

**«Le travail de production de connaissances qu'ont été les études PACA a débouché, en 2010, sur le plan de synthèse du projet d'agglomération, qui a, à son tour, constitué les études de base du projet global du plan directeur cantonal. Les projets stratégiques de développement en sont issus. Ils figurent les lieux privilégiés où construire la ville de demain. Il s'agit maintenant de les mettre en œuvre.»**

Nicole Surchat-Vial



© L. PAREL

Si les PACA ont apporté de la substance au PDCn 2030, les concours effectués à une échelle plus fine nourrissent également les réflexions à une échelle supérieure. Il faut considérer en effet que la fabrique du territoire est une machine à produire des connaissances que les documents d'urbanisme et d'aménagements tentent de cumuler.

Cette volonté de synthétiser et d'opérationnaliser l'énorme production de connaissances sur le territoire fonctionnel de l'agglomération genevoise n'est pas sans méthodologie, contrairement à ce que d'aucuns prétendent (une critique récurrente du plan directeur cantonal 2030 voudrait qu'il soit un catalogue non raisonné des projets possibles).

### **Identifier des lieux d'intervention : une méthode systématique et pragmatique**

À partir des principes posés dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, ce sont trois couches d'informations qui ont été prises en considération pour définir les périmètres d'intervention. Leur identification tient donc un peu de la méthodologie et du langage des systèmes d'information géographiques (SIG). La démarche a principalement consisté à mettre en rapport les informations relatives à l'urbanisation (couche 1), à la mobilité (couche 2) et à l'environnement (couche 3). L'articulation de ces trois couches – qui est le produit d'une coordination de services et de métiers divers et multiples – a permis de définir des lieux où agir, c'est-à-dire des périmètres stratégiques. Par la suite, les services concernés par chacun de ces périmètres ont été identifiés en fonction de leur domaine de compétence respectif. Mais dans le souci constant de garder une certaine transversalité. «*Il y a énormément de contacts entre les différentes directions et l'on essaie de pérenniser ces relations. On essaie notamment de former des équipes de projets qui regroupent des compétences diverses*» note Isabel Girault.

L'identification des périmètres d'intervention enregistre aussi un postulat. Celui qui consiste à dire que l'État ne va pas produire seul le territoire. Qu'il convient de travailler avec le privé en garantissant que les différents projets participent à une vision commune, orientée vers la réalisation de l'intérêt public. Le plan directeur cantonal 2030 inscrit donc également dans sa vision stratégique les initiatives privées susceptibles de faire émerger des opportunités, sur lesquelles une action territoriale peut s'élever. Dans ce processus, le rôle de l'État est à la fois celui d'un garant de l'intérêt général et des conditions de l'intervention.

En somme, la méthode est donc tout autant systématique (on fait parler différentes couches d'informations pour les mobiliser dans le cadre d'un projet) que pragmatique (il faut tirer parti des opportunités offertes par un contexte).

### **La zone villa : enjeu de densification ou laboratoire de nouveaux outils d'aménagement ?**

Le plan directeur cantonal traduit une vision stratégique du développement genevois et pose les jalons d'un programme de travail qui cherche à tirer profit de ce qu'on sait du territoire et des opportunités qu'on y lit. Ce programme de travail se manifeste dans les seize projets stratégiques de développement (PSD) identifiés par le plan directeur cantonal 2030.



©T. PAREL

**« Genève est le premier canton à s'être doté d'un plan directeur. Ce bien avant l'obligation légale. »**

**Francesco Della Casa**

### **Un temps suspendu ?**

Mis à l'enquête publique au mois de mai 2011, le projet de PDCn 2030 a également été soumis à la critique des communes, qui s'y sont majoritairement opposées. Peut-être faut-il y voir la manifestation symptomatique d'un syndrome connu, celui du nymbisme, qui s'élève sur « *un postulat voulant qu'on soit bien chez soi* », explique Isabel Girault; que si l'on a certes des besoins, ce n'est pas ici qu'il convient de chercher les ressources pour les satisfaire, conclut Francesco Della Casa.

Quoi qu'il en soit, au terme de ce processus, la version définitive du plan directeur cantonal devrait être présentée au Grand conseil au mois de juin 2012, de manière à ce qu'il puisse être voté d'ici à la fin de l'année et transmis au Conseil fédéral, conformément à la procédure légale. Mais ce temps de la procédure n'est pas celui des projets.

En parallèle – et en conformité avec le plan directeur actuellement en vigueur – les autorités cantonales lancent les premiers grands « chantiers » (Bernerx, et Pallanterie, TeteGVA, ou encore le PAV...), notamment, parce qu'elles ont le sentiment d'y avoir des interlocuteurs « *ouvert[s] et constructif[s]* ». Alors, dans ce contexte favorable, « *on essaie de concrétiser* » souligne Nicole Surchat-Vial. De fait, si certaines interventions prévues au plan directeur cantonal 2030 sont en conformité avec l'actuel PDCn, pourquoi attendre 2013 pour « *saisir ces opportunités* » ? Car « *on a des opérateurs qui sont prêts à partir dès à présent* », se réjouit Nicole Surchat-Vial. Mais il y a ici certaines questions qui restent en suspens, qui devront être discutées avec le magistrat en charge du département au début 2012, notamment la question des déclassements de zones.

D.G & L.M. ♦

L'esprit des PSD est celui d'une conduite de projet au long cours. Chacun de ces projets est coordonné par un comité de pilotage composé notamment du chef du Département de la construction, des technologies et de l'information (DCTI) et du conseil administratif de la commune concernée. Chacun de ces projets mobilise également le système des tables rondes participatives déjà utilisé dans le cadre du projet d'agglomération et dont le fonctionnement est décrit dans le plan directeur cantonal.

Sur ces seize PSD, trois concernent partiellement la zone villa (PSD 03 : Gare de Chêne-Bourg – Plateau de Chêne-Bougeries ; PSD 06 : Tête GVA – Casaï – AIG et PSD 14 : Route de Chancy – Sur-le-Beau). L'objectif sur ces trois périmètres est notamment de tester des hypothèses. De même, il convient de prendre en compte les caractéristiques écologiques de ces périmètres. Les objectifs sont à long terme. C'est une densification de qualité qui est escomptée, selon le modèle de la villa urbaine. Les projets zurichoises de Christian Sumi constituent par exemple une image-guide intéressante pour la densification de ce tissu pour lequel on peut raisonnablement envisager un IUS 0,6 voire 0,8. Mais l'esprit est bien celui d'une mutation progressive plutôt qu'une intervention brutale. C'est un État accommodant plutôt que régional qui se manifeste ici.

Il reste que l'un des aspects problématiques de la mutabilité de ces territoires est celui des conditions économiques de leur transformation. Le contexte genevois est en l'occurrence très spécifique. Le prix du terrain est fixé. Le prix de sortie du logement est fixé. Par suite, de nombreuses personnes sont préterrées lors de la mutation de leur zone de résidence. La probabilité d'une perte financière n'est pas, bien entendu, un élément susceptible de favoriser l'acceptation de projets de densification. Aux pouvoirs publics de trouver une solution propre à améliorer les conditions de réception des projets en question. Cette solution ne saurait être du côté d'un reclassement (autre qu'en zone de développement) des périmètres concernés tant le risque spéculatif est grand, remarque Isabel Girault.

## Les acteurs du processus / 2: les autorités communales

# De la stratégie à la tactique

**Rencontre avec M. Serge Dal Busco, maire de la commune de Bernex; Mme Francine de Planta, conseillère administrative en charge de l'aménagement du territoire, du plan directeur et du projet d'agglomération franco-valdo-genevois à la commune de Collonge-Bellerive; M. Pierre-Alain Tschudi, conseiller administratif en charge de l'urbanisme et M. Malacorda, chef de projet à la commune de Meyrin.**

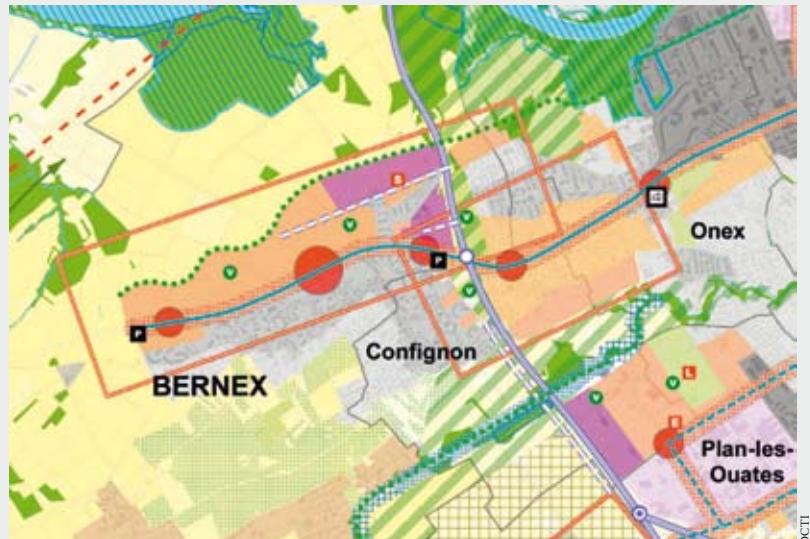
### Bernex

#### «Faire avec»: quand le PACA permet d'aller plus vite que le canton.

Bernex est exemplaire de la tactique qui consiste à faire avec. La commune a opté, très en amont, pour une attitude proactive. En choisissant de travailler précocement avec le canton, elle est parvenue à orienter les développements prévus pour les rendre plus conformes à ses objectifs. Notamment ceux d'une urbanisation progressive, sans parachutage de projets.

Cette tactique d'anticipation a nécessité l'activation de trois moyens. Dans un premier temps, les autorités communales ont initié une révision de l'actuel plan directeur communal, tout en s'assurant qu'il entre en vigueur avant l'adoption du plan directeur cantonal 2030. Dans un deuxième temps, elles ont incité les acteurs politiques à expliquer publiquement, à Bernex même, les orientations choisies. Dans un dernier temps, elle a activement participé à la rédaction de la fiche PSD 13 qui les concernait.

Cette tactique conduit à ce que le plan directeur cantonal 2030 apparaisse aux acteurs communaux comme la fin d'un processus, la «*formalisation d'options issues du projet d'agglomération*» explique Serge Dal Busco. À quelques exceptions près, notamment un secteur à Confignon (dit «Sur-le-Beau»), qui suscite d'ailleurs du mécontentement dans les deux communes. Dans ce jeu, la commune de Bernex devient un centre régional puisqu'elle devrait passer de 10 000 à 20 000 habitants d'ici à 2030. Cet accueil favorable et serein ne signifie pas pour autant que l'on soit entièrement satisfait. De gros soucis persistent, notamment sur le plan financier. Il est par exemple regrettable que les communes qui construisent du logement s'appauvrissent, remarque Serge Dal Busco.



**«Il faut impérativement revoir le mode de péréquation, de telle sorte qu'une commune qui accueille du logement – et même investit dans la production de logements – dispose in fine d'un bonus, au lieu d'être lourdement pénalisée.»**



Serge Dal Busco,  
maire de Bernex

© D.R.

Ainsi, si l'on considère que les coûts d'équipements et infrastructures induits par la construction de mille logements s'élèvent généralement à 80 – 100 millions, Bernex devrait prendre à sa charge près d'un demi-milliard ces prochaines années, «ce qui est totalement impossible!», insiste le maire.

Selon Serge Dal Busco, il faut impérativement revoir le mode de péréquation, de telle sorte qu'une commune qui accueille du logement – et même investit dans la production de logements – dispose in fine d'un bonus, au lieu d'être lourdement pénalisée.

Par ailleurs, cette attitude conciliante n'a pour l'instant pas empêché l'Etat d'insister avec des aménagements non souhaités par la commune, tels l'implantation de

## Collonge-Bellerive

### «Faire en parallèle»: quand la révision du plan directeur communal permet d'amortir le plan directeur cantonal.

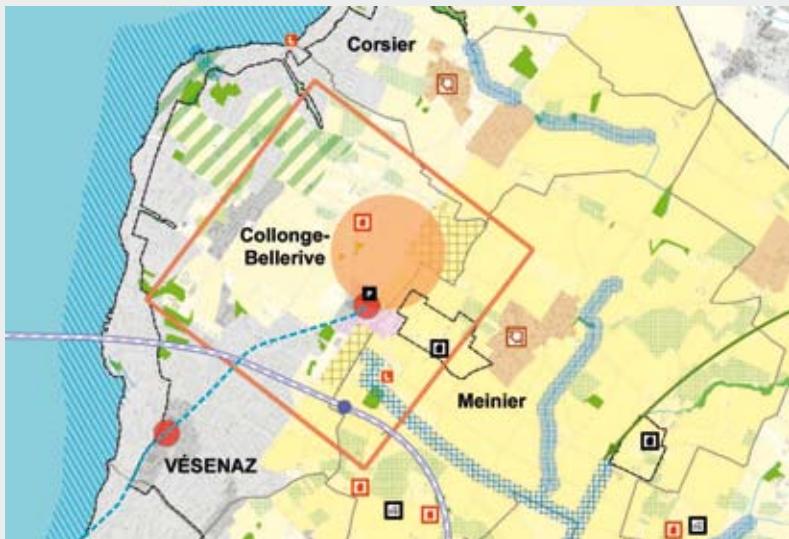
Collonge-Bellerive mobilise une tactique assez proche, celle qui consiste à s'appuyer sur le nouveau plan directeur communal (PDC) dont la révision vient d'être achevée (en cours d'approbation auprès de l'Etat) pour infléchir le PSD prévu sur son territoire (PSD 01). Ici, la révision du PDC a donc été menée en parallèle du nouveau plan directeur cantonal. Celui-ci a été irrigué par un certain nombre de réflexions faites au niveau communal, notamment la préservation de certains lieux «remarquables» pour la qualité de leur paysage. C'est ainsi que la commune a pu insister pour qu'une éventuelle densification se développe le long d'un axe structurant majeur, la route de Thonon, et non pas sur des terrains de plus grande qualité comme cela avait été initialement prévu, explique Francine de Planta. Ainsi, à Collonge-Bellerive, la collaboration avec les producteurs du plan existe, sans pour autant aller jusqu'à la co-écriture de la fiche du PSD Pallanterie. Une tactique avec des succès, mais aussi des points de désaccords.

**«La commune souhaite que la question de la mobilité soit traitée comme une condition préalable à tout développement. Il n'est pas question pour elle de séparer la problématique de la construction de logements et d'activités de celle de l'accessibilité.»**

Francine de Planta,  
conseillère administrative  
de Collonge-Bellerive



La commune n'est par exemple pas satisfaite de la programmation de 3200 logements et 3000 emplois. En effet, le développement du secteur Pallanterie induira, à terme, un doublement de la population résidente. Comme il s'agit de déclasser 50 hectares de la zone agricole, des questions se posent sur la modification d'un paysage auquel les habitants sont très attachés. Comme l'indique Francine de Planta, la commune de Collonge-Bellerive a, ces vingt dernières années, construit pas loin de 1000 logements et a accru sa population de près de 50 %. Dès lors, elle a le sentiment d'avoir déjà beaucoup fait, et sans doute plus que d'autres, pour le logement au niveau de la région.



Le PSD Pallanterie, tel qu'il est défini aujourd'hui, ne correspond pas à un accroissement normal de la population d'une commune. Les autorités communales remettent donc clairement en cause les objectifs quantitatifs proposés. En outre, la commune souhaite que la question de la mobilité soit traitée comme une condition préalable à tout développement. Il n'est pas question pour elle de séparer la problématique de la construction de logements et d'activités de celle de l'accessibilité. Il faut aussi relever que la commune de Collonge-Bellerive offre une qualité de vie «exceptionnelle» à ses habitants, qualité de vie qui a de grandes chances de disparaître si les valeurs quantitatives prévues ne sont pas revues à la baisse.

En somme, la tactique de Collonge-Bellerive consiste à composer en parallèle (temps 1), pour dessiner un mode de coopération (temps 2). «Aujourd'hui, les autorités communales vont être intégrées dans le comité d'évaluation des mandats d'études parallèles (MEP) qui vont être lancés prochainement», commente Francine de Planta. Il reste que les tacticiens demeurent prudents: «Quelle marge de manœuvre [sera laissée à la commune dans ces MEP]? On verra. En tout cas, on n'acceptera pas un choix par défaut.»

l'Office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN), jugée contraire aux principes durabilistes et ne tenant pas compte des besoins d'espace de la population à venir, ou encore, l'extension vers le nord du quartier de Cressy, jugée péjorative pour le couloir vert Rhône-Aire. Privilégiant le dialogue à la confrontation, le maire espère convaincre l'Etat sur ces sujets également.

En dehors de cette fiche PSD 13, d'autres points figurant au plan directeur cantonal et impactant négativement Bernex ont été relevés par la commune. La question de la transition ville-campagne, notamment. Par ailleurs, la commune souhaite que soit explicitée plus en détail la démarche de projet retenue au sein de ces périmètres stratégiques.



## Meyrin

### «Faire mieux»: quand le projet urbain communal constitue un alter-modèle à la fabrique urbaine cantonale.

La commune de Meyrin n'a jamais été formellement sollicitée par le canton dans l'élaboration du plan directeur cantonal, si bien qu'elle a l'impression d'une stratégie du fait accompli. Elle regrette par ailleurs que seuls les membres de l'exécutif et non les représentants du législatif aient été conviés à livrer leurs impressions sur le document.

Comme le rappelle Pierre-Alain Tschudi, Meyrin a été imaginé et conçu comme une «*Cité-Parc*», avec des espaces ouverts. Toutefois, Meyrin est devenu une cité où le trafic automobile est important. Le plan directeur cantonal ne prend pas en considération les conséquences des mesures de densification proposées sur les infrastructures routières et de transports en commun existantes.

La densification prévue dans ou aux abords de la commune (logements, emplois, industries) accentuera encore davantage cette pression et rien n'est prévu dans le plan directeur cantonal quant à l'absorption de cet accroissement de la mobilité par les transports collectifs, notamment par l'augmentation proportionnelle des fréquences des trams sur la ligne du TCMC. Du fait de ce manque de planification, la commune de Meyrin va subir les conséquences du trafic induit par l'urbanisation multipolaire préconisée.

Le plan directeur cantonal poursuit la densification et l'extension des activités artisanales et industrielles sur la rive droite essentiellement, ce qui entraînera un déséquilibre territorial important. La commune priviliege une densification différenciée sur le territoire meyrinois. Elle devra se mener de manière cohérente en fonction des typomorphologies et des volumétries d'ensembles. Pour Pierre-Alain Tschudi, il est impératif de conserver à Meyrin sa qualité de «*Cité-Parc*». Il faut donc favoriser des opérations de densification par des surélévations d'immeubles plutôt que de prévoir de nouvelles constructions au sol qui péjoreraient l'utilisation de l'espace privé-public.



© DCTI

**«Il est impératif de conserver à Meyrin sa qualité de «*Cité-Parc*». Il faut donc favoriser des opérations de densification par des surélévations d'immeubles, plutôt que de prévoir de nouvelles constructions au sol qui péjoreraient l'utilisation de l'espace privé-public.»**



Pierre-Alain Tschudi,  
conseiller administratif  
de Meyrin

Le conseil municipal meyrinois a donc rejeté le plan directeur cantonal 2030, en votant un préavis négatif à l'unanimité. Les autorités communales ne se contentent toutefois pas d'un refus. En accord avec le plan directeur communal, elles proposent une densification raisonnée et planifiée en mettant en avant les préceptes de qualités urbaines (améliorations des enveloppes énergétiques des bâtiments, valorisation des espaces extérieurs, prise en considération de l'*«espace social»* de la commune et des pratiques des habitants, etc.).

Cette méthodologie se retrouve notamment dans l'élaboration de l'écoquartier exemplaire des Vergers et dans l'étude directrice relative aux potentiels de densification menée à Meyrin-Cité.

Propos recueillis par D.G & L.M

**Genève, durant les trente dernières années a poursuivi sa croissance, de nouveaux quartiers péri-urbains ont vu le jour, le réseau de transports publics s'est étendu; de l'autre côté de la frontière, au-delà de la zone agricole, une nouvelle zone urbaine, «l'autre Genève» s'est constituée. Ces faits ont été brillamment analysés par le studio Basel de l'ETH dans l'ouvrage de référence «La Suisse, portrait urbain»<sup>1</sup>.**

## Conclusion

# La ville au-delà des nombres

Peut-on dire pour autant que la «ville», comprise dans son acceptation culturelle et sociale, se soit développée, enrichie? Y a-t-il de nouveaux quartiers vers lesquels se tourner, à la recherche d'un logement connecté à des commerces, des équipements culturels? Les flâneurs partent-ils à la découverte de nouveaux territoires urbains, s'arrêtent-ils dans des cafés inconnus? La réponse à cette question, nous la connaissons. Nous avons été incapables de produire

quartiers a été enclenchée mais un doute demeure, le cadre opérationnel mis en place permettra-t-il la construction d'un récit commun, celui de notre futur urbain?

La stratification des études menant de la plus grande à la plus petite échelle, même si elle s'inscrit dans un processus itératif, porte en elle le germe d'échecs prévisibles. Dans le formidable outil administratif mis en place, il semble manquer un



**«Dans le formidable outil administratif mis en place, il semble manquer un espace de réflexion plus général, en amont ou à côté, un détonateur.»**

autre chose que des zones de logements mornes et distendus ne parvenant pas à atteindre une densité susceptible de créer une quelconque urbanité, perpétuant ainsi le schéma centre/péphérie.

Le plan directeur cantonal 2030 nous propose une agglomération «compacte, multipolaire et verte», la nouvelle mouture du PDCn est ancrée dans cette perspective et ses intentions sont louables. L'enjeu, bien au-delà du nombre de logements qu'il s'agit de produire, est évidemment culturel. Serons-nous capables de raconter la ville à laquelle nous aspirons et ainsi faire partager une ambition urbaine?

Nous sommes entrés dans les phases concrètes de la mise en œuvre du plan directeur cantonal avec le lancement des études des premiers PACA. Les appels à candidature ont permis de désigner des équipes pluridisciplinaires, dont la complexité fait écho à celle des services mobilisés dans les appareils administratifs cantonaux et municipaux qui leur font face. La stratégie opérationnelle est en place, la mécanique complexe qui doit permettre l'émergence des futurs

espace de réflexion plus général, en amont ou à côté, un détonateur. Rappelons l'exemple du concours Genève 2020, organisé par la section genevoise de la FAS. En quelques mois, plusieurs récits passionnants, confus et magnifiques ont émergé sur la place publique et révélé le formidable potentiel du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), gardé jusque-là sous le boisseau administratif. Les projets présentés ont permis d'aborder sans tabous les questions de fond qui sous-tendent le projet urbain: densité, mixité, équipements publics et culturels, espaces publics, outils réglementaires à disposition... De tels projets, prospectifs et provocateurs sont précieux, pourront-ils voir le jour dans le processus mis en place?

Aurons-nous le courage de prendre les risques nécessaires, de faire les paris indispensables à l'éclosion d'une ville excitante et dynamique? Il le faudra car, ainsi que Rem Koolhaas l'écrivait dans un texte ravageur publié en 1994: «Plus que jamais, la ville est tout ce que nous avons»<sup>2</sup>.

Patrick Aeby, architecte FAS

### Notes

<sup>1</sup> Roger Diener, Jacques Herzog, Marcel Meili, Pierre de Meuron, Christian Schmid, *La Suisse : portrait urbain*, ETH Studio Basel, Birkhäuser éditions d'architecture, Bâle, 2006.

<sup>2</sup> Rem Koolhaas, *What ever happened to Urbanism*, 1994, S, M, L, XL, Rotterdam, 1995, pp. 961-971.

## Architectes

Bureau Pont 12 architectes SA Lausanne  
François Jollet, Antoine Habne et Guy Nicollier

Collaborateurs: Chloé Marrou, Jessica Matthey,  
Olivier Neiva, Laure Schaller, Nadine Schmied,  
Lea Violante, Alexandre Zysman, Cyril Michod,  
Antoine Fanost et Isabelle Nour.

EDMS (Ing. civils)  
Jakob Forrer SA (Ing. CV)  
Schumacher Ingénierie SA (Ing. sanitaires)  
Thorsen Sarl (Ing. électricité)  
Thierry Guignard (scénographe)  
Klaus Holzhausen (arch. paysagiste FSAP)  
Mats-Ola Nilsson (ing. EPFL Phys.bâti)



Dans le projet lauréat « Swan », l'esplanade s'ouvre généreusement sur le nouveau foyer du théâtre. Celui-ci se présente comme un nouvel îlot urbain, composé des volumes des trois salles de spectacle, séparées par les circulations du public, la salle de montage et les ateliers. L'échelle du projet est en harmonie avec la salle des fêtes qui est conservée.



## Concours SIA 142

### Le nouveau théâtre de Carouge

À Carouge, la Salle communale comme le Théâtre revêtent un caractère symbolique fédérateur. Tous deux sont pour beaucoup dans la vivacité culturelle et associative carougeoise. En janvier 2011, à travers un concours d'architecture, les autorités communales ont décidé de se pencher sans attendre sur le devenir de ces

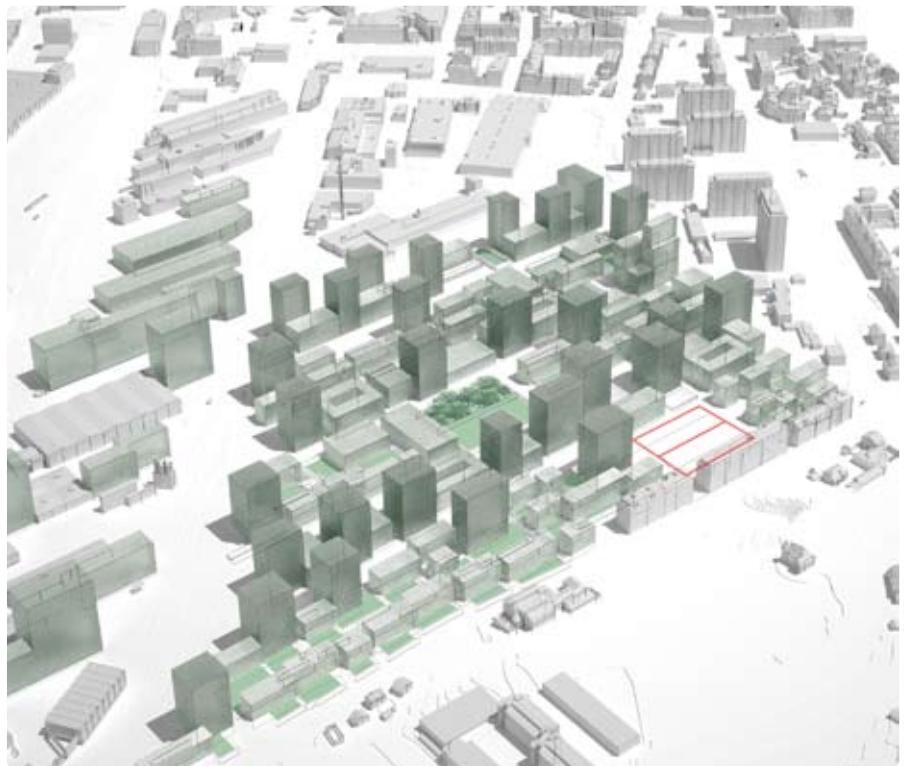
institutions construites en 1972. Il ne s'est pas agit uniquement d'effectuer les indispensables rénovations techniques ou d'actualiser l'outil de création en repensant ce nouveau Centre communal, mais véritablement, comme le souligne Mme Stéphanie Lammar, maire de Carouge, de « placer la culture au centre de la cité ». 

# PROJET PAV

## Image directrice de l'urbanisation du secteur Grosselin

L'image directrice de l'urbanisation du secteur Grosselin, un périmètre marqué par le développement d'une zone industrielle et artisanale au cours de ces 50 dernières années devant accueillir plusieurs logements et emplois dans les années à venir, n'a pas pour but de mettre en œuvre une situation définitive. Elle définit bien plus les lignes directrices d'un processus permettant de transformer la zone.

L'image ainsi créée doit satisfaire au critère de cohérence d'ensemble du nouveau quartier; autrement dit, tout au long du processus de transformation, les aspects fonctionnels, économiques, urbanistiques et architecturaux doivent être gérés de telle sorte que les nouvelles constructions et la vie qu'elles abriteront puissent cohabiter de façon productive avec les constructions existantes et leur exploitation professionnelle. D.D. ♦



© DIENER & DIENER ARCHITEKTEN

Image directrice de l'urbanisation du secteur Grosselin par Diener & Diener Architectes. En rouge: les deux parcelles faisant l'objet du concours de La Marbrerie.

Maquette du secteur Grosselin dans son état actuel



## La Marbrerie

### Premier concours d'architecture du secteur Praille-Acacias-Vernets

Après le déclassement de 130 hectares de la zone industrielle de La Praille, adopté à l'unanimité par le Grand Conseil en juin dernier, la première parcelle dont l'Etat a l'entièrme maîtrise, au lieu-dit La Marbrerie, fait l'objet d'un concours d'architecture international en procédure ouverte. Il s'agit de réaliser un ensemble de bâtiments mixtes de forte densité, dévolus en priorité au logement d'utilité publique, qui comprendra plusieurs centaines de logements.

S'agissant du premier concours dans ce secteur stratégique pour le développement du canton, le jury qui sera chargé d'évaluer

les propositions des concurrents comprend des personnalités de tout premier plan, au bénéfice de compétences pointues touchant les domaines de l'urbanisme, de l'architecture, de l'ingénierie et de l'économie de la construction de logements collectifs.

Le palmarès de ce concours, dont les projets feront l'objet d'une exposition publique, sera divulgué en avril au bâtiment Sicli<sup>1</sup> dans la zone industrielle des Acacias. ♦

<sup>1</sup> Concernant le bâtiment Sicli, voir en page 38 les informations pour l'exposition «Landscape and structure» organisée par la Maison d'architecture de Genève.



*Maquette du secteur Grosselin selon l'image directrice du bureau bâlois Diener & Diener. Au premier plan, on devine une des Tours de Carouge.*



© OPS / DCITI

**Conférence**

## Habiter en ville aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Hôtels particuliers et maisons patriciennes

### Conférence

**Jeudi 26 avril**

**De 19 h à 21 h**

**Les Salons**

**6 rue Bartholoni**

**Genève**

### Intervenants

#### Jean-François Cabestan

> architecte du patrimoine, Paris,  
commission du Vieux-Paris

#### Anastaszja Winiger

> historienne de l'architecture,  
Genève

#### Christian Würth

> architecte, Genève

#### Jean-Daniel Gross

> conservateur de la ville de Berne



© OPS / DCITI

Dans le cadre de son cycle « Habiter le patrimoine », l'Office du patrimoine et des sites propose cette année une soirée de conférences consacrée aux hôtels particuliers et aux maisons patriciennes de l'époque classique.

Lieu de représentation sociale, mais aussi cadre de la vie quotidienne où s'expérimentaient des innovations en matière de confort domestique, ce type de demeure nous renseigne mieux que tout autre sur l'évolution

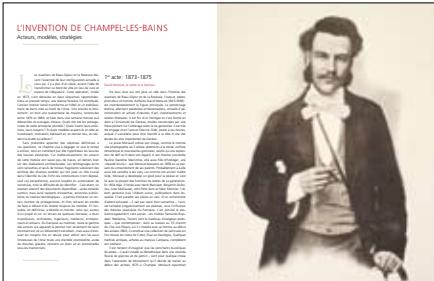
de l'art d'habiter. En dépit d'une grande variété de formules, la résidence urbaine de l'élite se distingue toujours par la complexité de son organisation spatiale, par le raffinement de ses aménagements intérieurs et par la qualité de son décor. L'adapter aux besoins contemporains, tout en préservant sa spécificité historique, architecturale et patrimoniale, constitue un véritable défi.

Cette manifestation donnera l'occasion d'examiner trois exemples – une demeure

genevoise, une bernoise et un hôtel emblématique parisien – en donnant la parole aux architectes et aux historiens des monuments, qu'ils soient praticiens, conservateurs ou défenseurs du patrimoine.

*Hôtel particulier  
au 2, rue des granges  
à Genève.*

**En 1873, un jeune avocat, David Moriaud, décida d'utiliser les eaux de l'Arve à des fins thérapeutiques et fit construire un établissement hydrothérapeutique aux pieds de la falaise de Champel, sur un ancien domaine qu'il venait d'acquérir. Il le baptisa « Champel-les-Bains ». L'établissement des bains, mais aussi un hôtel et pas moins de quarante villas destinées aux patients furent édifiés en sept ans. Les quartiers de Beau-Séjour et de la Roseraie étaient nés.**



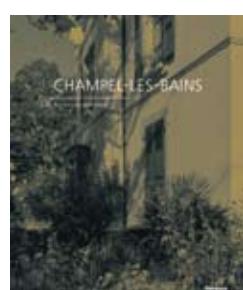
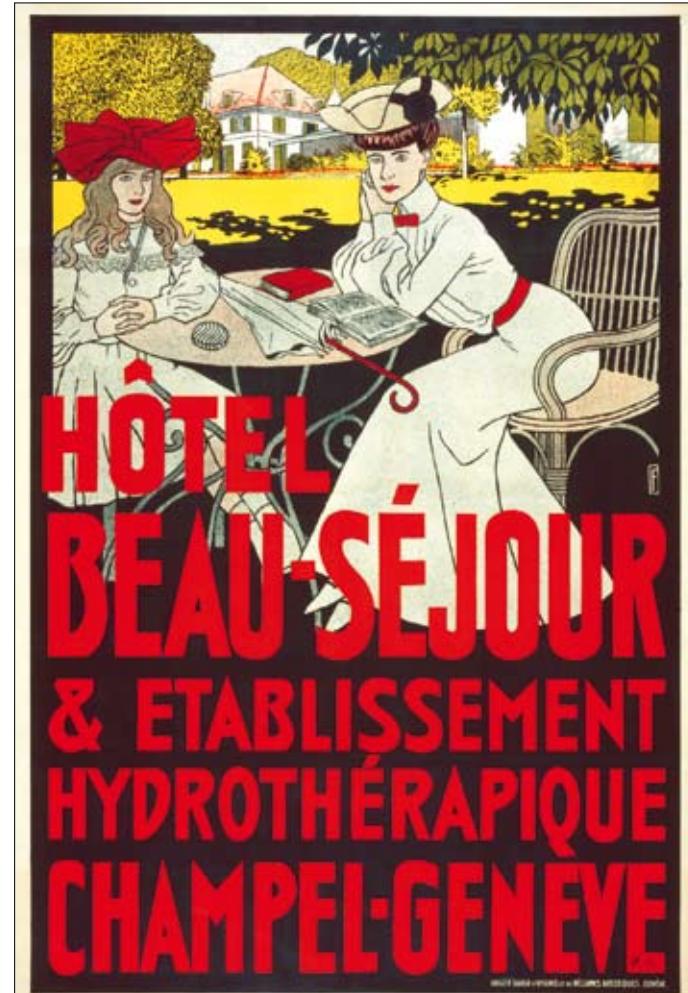
## Livre

# Champel-les-Bains

Édité par l'Office du patrimoine et des sites, « Champel-les-Bains » raconte l'histoire inattendue de ce lieu mondain et médical, dont la réputation internationale se construit autant sur le type de cures proposées, que sur l'excellence de l'accueil.

Il n'a pas été simple de réunir les éléments pour comprendre cet épisode étonnant de l'histoire urbaine genevoise. Les acteurs ont laissé peu de traces, les écrits sont rares. Il a fallu mener l'enquête, croiser les regards et les recherches. Pour raconter Champel-les-Bains, six auteurs se relaient, sous la direction de l'historien de l'art David Ripoll. La qualité de leurs contributions est relevée par la richesse de l'iconographie et la pertinence de la mise en page.

Le plaisir du lecteur réside aussi dans le fait que l'ouvrage propose une collection d'articles historiques dûment référencés, mais où le romanesque n'est jamais très loin. N'y parle-t-on pas de la colère de Guy de Maupassant, mais aussi d'une petite tortue à la carapace sertie d'argent d'un maharadjah ?



208 pages, broché  
210 x 270 mm  
Photos et illustrations couleur

Editions Infolio. Vente en librairie ou par commande écrite à:  
Office du patrimoine et des sites  
Département des constructions et des technologies de l'information  
Case postale 22, 1211 Genève 8

Prix: CHF 49.- l'unité  
(+ CHF 7.- de frais d'expédition)

Champel-les-Bains

Sous la direction de David Ripoll

Préface de Sabine Nemec-Piguet

Textes de Christine Amsler, Vincent Barra, Alain Etienne, Mariama Kaba, Pierre Monnoyeur, David Ripoll.

Photographies Olivier Zimmermann

Lecture sous les marronniers.  
Affiche de H.-C. Forestier, vers 1905

Pendant un demi-siècle Champel-les-Bains sera un lieu de cure réputé, où séjourneront des personnalités comme Hippolyte Taine, Guy de Maupassant ou Joseph Conrad.

Que reste-t-il de ces beaux jours? Plus qu'on ne le pense, moins qu'on ne l'espérerait. L'ouvrage nous offre, sous forme d'un catalogue architectural raisonné, toutes les informations utiles pour arpenter les quartiers de Beau-Séjour et de la Roseraie, en y reconnaissant les dernières pièces du rêve balnéaire de David Moriaud, aujourd'hui protégées par un plan de site.

Sabine Nemec-Piguet, directrice de l'Office du patrimoine et des sites qui préface le livre, cite Colin Rowe pour souligner que la protection des deux quartiers s'inscrit dans une conception de la ville comme « accumulation disparate de fragments idéaux », et « amalgame désarticulé d'enthousiasmes discrets ».

À l'heure où Genève ne sait plus à quelle image collective se vouer, ce récit de la vision d'un seul homme est particulièrement rafraîchissant.

M.-C.R.-A. ♦

## ZOOM SUR

**Les liens entre associations professionnelles et monde de la formation ne font que se renforcer. Depuis 2010 ces liens ont pris une nouvelle ampleur, avec l'entrée en vigueur de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle initiale, et l'obligation, pour les associations professionnelles, d'organiser les Cours InterEntreprises, ou cours CIE.**



Cours Inter-Entreprises

Des cours pratiques organisés par les associations professionnelles pour les apprentis, c'est une tradition qui fait date, du moins chez les ingénieurs et les géomaticiens. Les architectes, eux, ont petit à petit abandonné cette prérogative qui a été, ces dernières années, entièrement prise en charge par les écoles professionnelles.

Depuis 2010, avec l'entrée en vigueur de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle initiale, les cours CIE font partie intégrante de l'apprentissage, pour les apprentis duals uniquement, au même titre que les cours théoriques ou le travail dans les bureaux formateurs. Ils sont une condition sine qua non pour se présenter aux examens du CFC. La FAI, respectivement sa commission Ecoles et formation (CEF), a donc dû rapidement mettre en place une structure adéquate pour répondre à cette obligation légale, tout particulièrement pour les cours liés à la formation de dessinateurs en architecture.

Le temps des cours CIE est réglé par l'Ordonnance : quatre jours pour les apprentis de 1<sup>ère</sup> année, huit jours pour les 2<sup>ème</sup> et quatre jours pour les 3<sup>ème</sup> année. Un plan de formation précise quels points (planification, sécurité, visualisation...) doivent être abordés lors de ces années. Quant à la nature des cours et à leur déroulement, tout est laissé à la responsabilité des associations professionnelles.

### La prise en charge des cours reflète la diversité des associations qui forment la FAI

Les géomaticiens n'ont jamais cessé d'organiser des cours interentreprises, dispensés sur le canton de Vaud. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance, le nombre d'heures a sensiblement augmenté. Mais

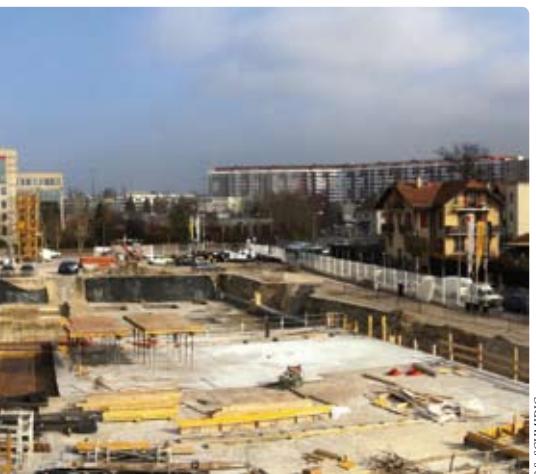
## Bilan au terme de la première année

globalement, le modus operandi demeure le même. Les cours sont gérés par la CRAG, Commission Paritaire Romande d'Apprentissage de Géomaticiens. Cette commission intercantonale apporte une aide logistique et coordonne le dialogue entre les différentes associations professionnelles des cantons. Le plan de formation lié à l'Ordonnance fédérale décrit précisément le contenu et les buts des cours. Il s'agit principalement de cours pratiques, où l'on exerce l'usage d'instruments ou de logiciels. Ces cours font l'objet d'une collaboration régulière avec l'école, afin d'en harmoniser et d'en compléter les contenus en fonction des plans d'études.

Les cours CIE en génie civil pour les apprentis genevois sont dispensés dans les locaux du Centre de formation professionnelle (CFP-C). La gestion en est coordonnée par le secrétariat de la FAI. L'AGI a nommé deux enseignants : Gary Bosset, dessinateur en génie civil pour les 1<sup>ère</sup> année, et Elder Cardoso, ingénieur, pour les 2<sup>ème</sup> année. Cours DAO, principes de base de coffrage et d'armature, projet de route et projet réseau souterrain. Le programme des cours est basé sur le plan de formation lié à l'Ordonnance fédérale. Sa conception est construite notamment à partir d'un cours d'introduction au génie civil dispensé dans canton de Vaud depuis une vingtaine d'années, et coordonnée avec le collège d'experts, afin de répondre aux besoins spécifiques de la profession. En attendant,

vœu émis par Gary Bosset, un programme de cours CIE commun à toute la Romandie.

Les architectes ont tout repris à zéro pour l'organisation des cours. À commencer par la nomination de deux enseignants : Nicolas Gerdil, architecte ETS et Simon Schmidig, architecte IAUG. Tous deux ont développé le plan d'étude des premiers cours CIE autour d'une proposition du président de la CEF Frank Herbert : la nécessité d'emmener les apprentis sur un chantier. Les raisons en sont multiples. L'intérêt de voir et de rendre concrets des éléments de construction et les différentes étapes de mise en œuvre présentés en cours, ou dans les bureaux. Mais aussi la réalité d'un tel lieu, ses exigences en matière de sécurité, de coordination de différents corps de métier. De plus, ce choix permet de pallier un manque avéré : de nombreux apprentis duals arrivent aux examens CFC sans jamais avoir été sur un chantier. Les cours dispensés en alternance par Simon Schmidig et Nicolas Gerdil ont très vite trouvé le rythme, chacun ayant abordé la matière selon son éclairage particulier. Nicolas Gerdil, plus qu'un cours, a proposé une « expérience hors cadre ». Il s'est adressé aux apprentis pour leur parler technique « comme un directeur de travaux », selon une approche pragmatique où il s'est agi de comprendre et d'analyser. Une approche – un type de dialogue – que les apprentis n'ont que peu, voire pas du tout la possibilité d'expérimenter durant la formation.



En 2010, l'entreprise Implenia a accueilli les premiers cours CIE architecture sur le chantier dit « Coupe Gordon Bennett » à Vernier. (Architectes: LRS / 3BM3 / Groupe8)

© S. SCHMIDIG

Simon Schmidig, lui, s'est attaché à montrer aux apprentis comment un professionnel réagit devant un problème. Une réaction motivée autant par des impératifs techniques que par une « vision » du projet. Le but: montrer « l'ouverture d'esprit et l'éventail de possibilités que propose cette profession ».

La deuxième année des cours CIE architecture se déroulera sur plusieurs chantiers: le chantier Gordon-Bennet pour les 1<sup>re</sup> année, le chantier de l'OMC et celui du Musée d'ethnographie pour les 2<sup>ème</sup> année.

### Un bilan positif et des questions pour l'avenir

Le temps a été compté pour organiser toute l'infrastructure administrative inhérente à ces cours.

Convocations, courriers, mais aussi procédures d'évaluation, voire de discipline. À ce stade, le réseau existant entre les acteurs de la formation et la CEF a permis de maintenir un dialogue nécessaire entre école, bureaux formateurs et familles des apprentis. Frank Herbert tire un bilan positif de cette première année de cours CIE: l'investissement des enseignants et la disponibilité des partenaires, publics et privés, ont participé à sa réussite, même si les effets paradoxaux liés à cette nouvelle Ordonnance sont déjà visibles.

Désormais, le plan d'étude des apprentis dessinateurs au CFP-C comporte beaucoup moins d'heures d'enseignement de construction, passant de 13 à 5 heures par exemple

pour les dessinateurs orientation architecture de deuxième année, et de 12 à 5 heures pour le génie civil au même degré.

La volonté de l'AGI est d'augmenter le nombre de jours CIE en 3<sup>ème</sup> année afin de permettre aux apprentis de se perfectionner dans le domaine de génie civil - réseau souterrain. L'AGG, de son côté, regrette les heures de mathématiques qui manquent désormais dans le cursus des apprentis en géomatique.

Autre constat: seuls les apprentis « duals » peuvent suivre les cours, alors que les apprentis « plein temps », ceux qui suivent toute leur formation dans les écoles, n'y ont pas droit. Même si le statut d'apprentis « plein temps » est une exception genevoise due au manque de bureaux formateurs sur notre canton, on peut se demander pourquoi ces cours pratiques sont réservés à ceux qui bénéficient déjà d'une expérience pratique.

La complexité de la structure administrative exigée par Berne pose d'autres sortes de problèmes. Il faut, pour être en accord

avec la loi fédérale: être inscrit au Registre du commerce, avoir des statuts, une comptabilité, un réviseur des comptes. Non seulement la demande est chronophage, mais la moitié du budget octroyé par la Confédération pour l'organisation des cours CIE y passe. Il faut souligner que sans l'appui logistique de la FER et la présence d'un comptable spécialisé, il serait impossible de poursuivre l'exercice.

Cette situation ne laisse pas de poser des questions sur les reports de charges du public au privé, sur les raisons qui ont prévalu à cette situation, et sur les conséquences qui en découlent. Le bilan devra être tiré dans quatre ou cinq ans, lorsque les premiers CFC issus de cette nouvelle donne arriveront sur le marché de l'emploi.

Il est vrai que la discussion sur les conséquences et les résultats de ces nouvelles prérogatives ne fait que de commencer et Frank Herbert, qui quittera la CEF en 2012, appelle de ses vœux un investissement beaucoup plus large de la profession, et un engagement de la FAI, pour renforcer encore le partenariat existant au plan cantonal pour améliorer la tenue de ces cours CIE.

« Car cet engagement est tout simplement indispensable pour assurer une formation en adéquation avec les besoins de nos professions », souligne Frank Herbert.

M.-C.R.-A.

**La situation ne laisse pas de poser des questions sur les reports de charges du public au privé, sur les raisons qui ont prévalu à cette situation, et sur les conséquences qui en découlent. Le bilan devra être tiré dans quatre ou cinq ans, lorsque les premiers CFC issus de cette nouvelle donne arriveront sur le marché de l'emploi.**

#### Plan de cours CIE architecture

<https://sites.google.com/a/bmss.ch/cours-cie/cours-cie-2011--12>



## Association genevoise d'architectes

Fondée en 1922, l'AGA a vu se succéder 39 présidents

Marc Camoletti, membre fondateur de l'association, en fut le premier de 1922 à 1925. Patrice Bezos, nouvellement élu, en est l'actuel. Sa nomination clôture la quatrième dizaine d'hommes et de femmes (pluriel enthousiaste) parmi lesquels ont figuré un nombre important de personnalités de notre République...

Dès sa création les buts de l'association ont été, en résumé, les suivants :

- regrouper les architectes du canton pour défendre les intérêts matériels et professionnels du métier ;
- maintenir le prestige et défendre les intérêts de la profession d'architecte ;
- développer et entretenir une bonne confraternité entre ses membres.

L'AGA prend position dans les affaires publiques, souvent par le biais de la FAI, et y défend plus particulièrement les intérêts patronaux des architectes.

C'est au nom de l'association que je souhaite féliciter mon successeur Patrice Bezos de son élection à l'unanimité, signe de la confiance légitime que l'assemblée générale place en lui pour le bon maintien des valeurs de l'AGA.

Je souhaite également rendre ici hommage à Alain Carlier, membre sortant du comité qui, de longues années durant, a œuvré pour notre association.

Enfin, l'AGA fêtera l'année prochaine son 90<sup>ème</sup> anniversaire et l'année suivante l'avènement de sa 40<sup>ème</sup> présidence...

Presque un siècle nous sépare désormais de sa fondation. Si notre pratique professionnelle et patronale quotidienne s'est complexifiée de façon regrettablement exponentielle au fil des ans, jamais les buts premiers de l'AGA ne se sont avérés plus importants et actuels qu'aujourd'hui...

Merci à Alain Carlier d'avoir grandement contribué à les défendre.

Tous mes vœux à Patrice Bezos pour la suite de sa présidence. ♦

Bénédicte Montant



## Société suisse des ingénieurs et des architectes (section genevoise)

### Enjeux pour 2012

Cette année, la SIA fête ses 175 ans d'existence. Ce jubilé, qui offrira l'opportunité de fêter ensemble à l'occasion de la 15N, permet de rappeler quels efforts constants sont mis inlassablement à profit dans la valorisation de nos professions et dans la défense de leurs intérêts.

Ainsi, pour la section genevoise, une réorganisation des différents groupes de travail a permis de dynamiser certains objectifs que nous nous étions fixés.

La création du GPE (Groupe professionnel énergie) donne un nouvel essor à l'aspect du développement durable. Il proposera un nouveau regard sur les normes et règlements, une vision critique et une approche pragmatique permettant de définir les priorités de toutes les contraintes liées à ce domaine de la construction.

La CRT (Commission de relations transfrontalières), quant à elle, a développé un partenariat avec l'Etat pour communiquer aux membres les avancements des différents PSD notamment. Une présentation a déjà été faite, d'autres suivront en 2012 et permettront de mieux comprendre les enjeux du développement de notre région. Ces présentations sont ouvertes à tous les membres.

La distinction genevoise d'architecture a lancé un appel à candidatures pour la distinction 2012 sur le thème « Technique et innovation au service de l'architecture ». Nous

espérons que ce thème suscitera de riches discussions et un résultat qui mette en avant tous les domaines liés à la construction.

Le GPA (Groupe professionnel architecture) continuera à être actif notamment sur le plan des visites, de la 15N et de toutes autres manifestations liées à la promotion de la qualité architecturale.

Le GPI (Groupe professionnel ingénieurs) se met aussi en route et organisera plusieurs visites cette année. Il assurera également les relations avec les groupes « Génie civil » et « Technique – Industrie ». Il soutiendra la CEF en apportant son analyse de la situation et en organisant des présentations dans les écoles.

La CCAO (Commission des concours et appels d'offres) continue plus que jamais à analyser les appels d'offres pour maintenir la qualité de celles-ci. Ce travail a inspiré également les Vaudois qui ont mis sur pied dès cette année l'observatoire des marchés publics, basé sur le fonctionnement genevois.

Voilà en résumé et de manière non exhaustive quelques-uns des enjeux de la SIA GE pour 2012. Nul doute que la période charnière que nous traversons est plus que jamais l'occasion de poser les questions sans tabous et toujours dans un esprit constructif et positif. ♦

François Dulong, président SIA Genève

## Année scolaire 2012-2013 / Cours pratiques pour les apprenti(e)s duals dessinateurs en bâtiment

### Recherche deux enseignant(e)s pour les cours CIE

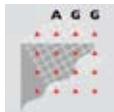
- Professionnel de métier avec une expérience minimum de 5 ans ;
- Capacité d'enseigner les cours dans les branches de : planification, relevé, dessin à la main, lecture des plans, sécurité au travail.

#### Charge de travail

- Préparation du contenu des cours
- Cours (4 à 8 jours sur l'année scolaire à moduler avec d'autres enseignants)
- Suivi des apprentis

Les cours se dérouleront sur des chantiers genevois. Les personnes intéressées peuvent adresser leur dossier de candidature (mention "Cours CIE - Dessinateurs en bâtiment") à l'adresse : Secrétariat de la FAI, rue de St-Jean 98, 1211 Genève 11

**Délai de réponse : Lundi 16 avril 2012**



## Association genevoise des ingénieurs

### Les ingénieurs cherchent une saine concurrence

L'AGI, regroupant les ingénieurs civils et techniques genevois, a élaboré et signé une convention collective avec ses partenaires sociaux en 2006.

Bien sûr, une telle convention a provoqué moult discussions au sein des membres de l'AGI.

Les buts d'une convention collective sont d'établir un climat social serein, mais également de permettre une saine concurrence entre les membres d'une même corporation.

Afin de permettre à ses membres d'affronter le marché genevois sans distorsion de concurrence, l'AGI a donc poursuivi ses efforts pour étendre sa convention collective à l'ensemble de la branche des ingénieurs de la construction et des techniques du bâtiment à Genève.

En aboutissement à ces démarches, le 9 novembre 2011, le Conseil d'Etat, sur proposition du Département de la solidarité et de l'emploi, a adopté l'Arrêté étendant le champ d'application de la convention collective de travail (CCT) des bureaux d'ingénieurs de la construction et des techniques du bâtiment à Genève.

La convention collective est ainsi étendue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2013.

Une commission paritaire compétente sera formée pour effectuer le contrôle de ces dispositions étendues.

Nous formulons le vœu que chacun respecte cette convention collective et que tous nos Maîtres d'ouvrage attribuent leurs mandats aux partenaires conventionnés. ♦

Norbert Besson

## Association genevoise des géomètres officiels et géomaticiens

### Commémoration des 100 ans de la mensuration officielle le 12 mai 2012 à Genève

Du Général Dufour à Google Maps, que de chemin parcouru dans l'utilisation des données cadastrales et cartographiques. Qui sait que Genève a une longue tradition en la matière, puisque le premier service topographique fédéral était installé à Carouge?

Cette tradition de précision et de qualité de la représentation cartographique du territoire a été inscrite dans le Code civil suisse lors de son introduction en 1912. Cette année, sonnent donc les 100 ans d'une pratique qui est reconnue comme remarquable tant au niveau national qu'international. La Confédération suisse, par la voix de son Office fédéral de la topographie – Swisstopo – a décrété que le 12 mai 2012 sera consacré « jour de commémoration » au niveau national. L'objectif de cette commémoration est de relever la qualité et l'inventivité du travail des géomètres et des géomaticiens, professionnels qui, depuis cent ans, ont développé les techniques de mensuration et de représentation des données du territoire telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Diverses festivités sont prévues dans tous les cantons. L'organisation de la manifestation dans notre canton est portée par l'AGG, en collaboration étroite avec l'Etat de Genève, par son service de la mensuration officielle, ainsi que de celui de l'information et de la communication, au département de l'intérieur et de la mobilité.

Le but de cette manifestation est de faire connaître la mensuration officielle, les méthodes de mesure, la précision et la qualité des données recensées aux niveaux national et cantonal. L'événement vise le grand public, mais aussi les écoles et les instituts de formation, ainsi que les professionnels, (architectes, ingénieurs et autres utilisateurs des données de la mensuration officielle).

La commémoration se déroulera autour d'un lieu symbolique pour l'ensemble de la mensuration nationale : les Pierres du Niton, point de calage altimétrique du système cartographique suisse.

Elle s'articulera en deux temps et deux actions, soit d'une part la mise en place d'une exposition représentant la mensuration sous ses différents aspects, et d'autre part l'inauguration d'une plaque commémorative symbolisant les premiers actes fondateurs de la mensuration officielle suisse.

L'exposition portera sur différentes thématiques, comme l'histoire de la mensuration officielle, l'évolution du territoire par les photos aériennes, la rade au fil du temps, la mensuration officielle au service de la population, le géomètre au quotidien, les données 3D à disposition, la formation professionnelle, la mensuration officielle demain et après-demain.

La cérémonie officielle d'inauguration de la plaque commémorative se déroulera le samedi 12 mai en présence des autorités cantonales et communales. L'exposition, quant à elle, restera ouverte aux visiteurs durant une quinzaine de jours.

Le comité d'organisation souhaite que cette fête puisse être un lieu de rencontre, de partage et de découverte d'une profession passionnante, mais peu connue, et que les 100 ans d'histoire qui nous ont précédés puissent porter avec force et enthousiasme les futures générations de professionnels de cette branche. ♦

Pour le comité d'organisation,  
Samuel Dunant

**Plus d'informations sur  
les associations membres de la FAI  
sur le site: [www.fai-ge.ch](http://www.fai-ge.ch)**



© M. Linsi

## Infrastructures et grand paysage

La Maison de l'architecture, dans le cadre de son nouveau cycle infra/super structures, aborde un thème qui fonde la spécificité territoriale suisse et sur lequel un certain nombre de chercheurs et d'historiens travaillent actuellement. Si les étrangers ont vu, depuis l'époque du «Grand Tour», la Suisse comme un paysage à mi-chemin entre le pittoresque et le sublime, l'autre face de cette image d'un territoire maîtrisé et domestiqué par l'homme est l'avènement du chemin de fer grimpant le long des crêmaillères du Rothorn, de la Jungfrau, ou des Centovalli. Ce n'est pas tout à fait un hasard d'ailleurs si l'ancêtre de la photographie, le daguerréotype, est né à la même époque que le chemin de fer, comme si la technique de la locomotion appelait la technique de l'instantanéité, du cliché, de la capture par image d'un paysage, la Suisse, que les mots, pour reprendre les observations du poète anglais Coleridge, n'arrivent pas à fixer.

L'exposition que la Maison de l'architecture de Genève présentera à partir du mois de mars, dans le cadre ô combien suggestif de l'espace en double voile béton de SICLI à la Praille, s'articule autour des infrastructures qui se fondent et structurent le paysage. Le reportage photographique de Jürg Conzett et Martin Linsi traverse l'histoire de cette

emprise de la technique sur le territoire, selon un inventaire d'œuvres d'ingénieurs et concepteurs connus et moins connus, ou d'ouvrages désormais historiques qui sont les témoins d'un hérosme collectif visant à dompter la nature, à franchir le vide, ou à dévier et canaliser les cours d'eau. Autant de balisages du territoire, de marques posées dans un paysage. Ces ouvrages nous parlent de l'économie de matière mise en œuvre, des techniques d'acheminement et de levage dans des situations inhospitalières, voire impossibles. C'est à cette source que puise l'œuvre de Jürg Conzett dont les lignes épurées des projets donnent à voir la façon dont la matière travaille et sa façon de résister à la force de gravité.

Ces ouvrages acquièrent même une présence spectaculaire comme dans le cas des ponts en béton de l'ingénieur Robert Maillart, véritables exercices expressionnistes qui manifestent un goût prononcé pour le dessin des choses, pour la ligne tendue, l'arc surbaissé, le dessin en fourche de la structure. S'il n'y a pas une volonté stylistique à proprement parler dans ces dessins savants de Maillart et dans l'œuvre de Conzett, il y a tout au moins une recherche patiente qui aboutit à un profilage des choses qui se transforme en design territorial.

La lecture séduisante qui se dégage de cette exposition itinérante qui a fait escale à Venise est que le système infrastructurel dense de la Suisse, le plus dense au monde, constitue l'ossature de l'économie de proximité et des services. C'est un label de qualité que nous envie le monde entier, mais c'est aussi un système patrimonial, au même titre que les murets de vignes dressés au cours des siècles dans le Lavaux. Sans vouloir déranger Heidegger, c'est le pont qui fait la vallée. Ce qui fait la Suisse est son infrastructure. ■

Paolo Amaldi

**EX-  
PO**

*Landscape & structures:  
un inventaire personnel  
de Jürg Conzett photographié  
par Martin Linsi*

*Du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2012  
Bâtiment SICLI  
45 rte des Acacias, Genève*

*Horaires:  
Mercredi et vendredi 11h-18h  
Jeudi 11h-20h  
Samedi et dimanche 10h-17h*

*Organisation:  
Maison de l'Architecture  
[www.ma-ge.ch](http://www.ma-ge.ch)*

*Partenaires de l'exposition:  
Fondation Hans Wilsdorf  
et Etat de Genève*





# LAND- SCAPE AND STRU- TURES

## UN INVEN- TAIRE PER- SONNEL DE JÜRG CONZETT

### PHOTO- GRAPHIE PAR MARTIN LINSI

DU  
01 MARS 2012  
AU  
31 MAI 2012

BÂTIMENT SICLI  
ROUTE  
DES ACACIAS 45

MAISON DE  
L'ARCHITECTURE



[WWW.MA-GE.CH](http://WWW.MA-GE.CH)

Avec le soutien de la  
FONDATION  
HANS WILSDORF



ÉCOLE  
POLYTECHNIQUE  
FÉDÉRALE  
DE LAUSANNE

f a i c Construction Perret SA

Implenia

JACQUET SA